

Sous la Présidence de l'honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée Nationale, la séance est ouverte à **13 heures 30 minutes**.

**Le Président** : J'invite donc notre collègue, l'honorable Malika BONGO ONDIMBA, Premier Secrétaire du Bureau, à bien vouloir procéder à l'appel des députés pour constater le quorum.

**Malika BONGO ONDIMBA (Deuxième secrétaire du Bureau)** : Merci, monsieur le Président.

*Appel des députés.*

**Le Président** : Merci, chère collègue.

Mes chers collègues, l'appel des députés donne le résultat suivant :

- **Présents : 115**
- **Absents : 11**
- **Excusés : 8**

Le quorum est donc largement atteint, nous pouvons valablement commencer nos travaux.

Cela dit, chers collègues, avant de présenter l'ordre du jour, compte tenu des règles en pratique dans notre maison, je voudrais me faire le devoir de vous présenter un de nos collègues qui est arrivé en dernier au sein de l'Assemblée. C'est le député qui représente le

département de Léconi-Lékori premier siège de la Commune d'Akiéni, il s'agit de notre collègue, ONANGA Y'OBEGUE Ali Akbar.

*(Applaudissements).*

Bienvenue, cher collègue.

Cela dit, la composition de l'ordre du jour comporte deux points.

**I- l'examen et l'adoption de la proposition de loi portant modification du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ;**

**II- Déclaration du programme de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Julien NKOGHE BEKALE.**

Etant entendu que cela se passera en deux temps, à l'issue du premier temps, et après l'examen de la proposition de loi, nous allons suspendre la séance pour quelques minutes, puis nous ferons venir nos hôtes, notamment Monsieur le Premier Ministre. Au cours de ce deuxième temps, nous aborderons le deuxième point : la déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Est-ce qu'un collègue voudrait intervenir sur cet ordre du jour ? Je regarde à ma gauche, personne, à ma droite, aucune main levée non plus.

L'ordre du jour est ainsi adopté.

Pour examiner le premier point, notre collègue, le Premier Rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme a été désigné.

Je vais donc appeler notre collègue David ELLA MINTSA, sauf si le président de la Commission des Lois voudrait prendre la parole, non.

Alors cher collègue, David ELLA MINTSA, Premier Rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, vous avez la parole.

**David ELLA MINTSA (Premier Rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme)** : Merci, Monsieur le Président de me donner la parole.

*Lecture du rapport.*

Rapport n°001/2019 établi au nom de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'homme, chargée d'examiner la proposition de résolution portant modification du règlement de l'Assemblée nationale

La Commission des Lois, des Affaires administratives et des

Droits de l'Homme s'est réunie, les vendredi 22 et lundi 25 février 2019, dans la salle Georges DAMAS ALEKA du Palais Léon MBA en vue d'examiner la proposition de résolution portant modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée Nationale.

Les travaux étaient dirigés par le député **Gabriel MALONGA MOUELE**, Président, assisté des députés :

- **Mathias OTOUNGA OSSIBADJOUO**,  
Premier Vice-président ;
- **Yves Fernand MANFOUMBI**,  
Deuxième Vice-président,;
- **David ELLA MINTSA**  
Premier Rapporteur ;
- **Jean Bosco NDJOUNGA**, Deuxième Rapporteur ;
- **Esdras MOUHOULOLOU**,  
Troisième Rapporteur Jules.

Dès l'entame des travaux proprement dit de la proposition de résolution, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU, Premier Secrétaire, venu au nom du Bureau de l'Assemblée nationale,

exposer les motifs qui sous-tendent ledit texte.

### I-Audition

A l'entame de son exposé, le député Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU a indiqué que le droit parlementaire étant par essence un droit des pratiques, les députés doivent donc constamment interroger leurs façons de faire pour les confronter non seulement aux règles, principes et normes en la matière, mais également aux bonnes pratiques en vigueur dans d'autres institutions parlementaires nationales ou internationales.

Poursuivant son exposé, il a fait savoir qu'il a semblé évident au Bureau d'arrimer le Règlement de l'Assemblée nationale aux nouvelles dispositions constitutionnelles, issues de la dernière révision. Dès lors, il paraît nécessaire de tirer les leçons de la situation inédite que l'Institution a vécue récemment, consécutivement à la vacance du mandat des députés constatée par la Cour constitutionnelle, le 30 avril de l'année écoulée.

A cet égard, il a relevé que le texte soumis à examen comporte des modifications aussi bien sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, le député a mentionné que le Bureau a :

- corrigé des erreurs matérielles ;
- reformulé certains articles pour clarifier ou utiliser les termes appropriés ;
- évité la redondance et les termes superfétatoires ;
- déplacé des alinéas et des articles pour des raisons de cohérence ;
- apporté des adaptations aux nouvelles dispositions constitutionnelles ;
- arrimé les dispositions du Règlement à l'augmentation du nombre actuel des députés.

Concernant le fond, il a souligné qu'il s'agit de :

- Sur le mandat et le Bureau de l'Assemblée nationale :
  - prendre en compte les cas d'interruption et de prorogation du mandat ;
  - prévoir la gestion des affaires courantes en cas de dissolution ou d'interruption du mandat des députés ;
  - prendre en compte l'exigence constitutionnelle de la représentativité, notamment des femmes et des jeunes ;

- introduire la procédure relative aux cas de vacance aux postes du Bureau.
- Sur les Commissions générales permanentes :
  - modifier le nombre et la dénomination de certaines commissions générales permanentes ;
  - élargir le champ de compétences des Commissions générales permanentes ;
  - introduire les dispositions qui garantissent la représentation proportionnelle des groupes parlementaires ;
  - revoir les modalités d'inscription et de répartition au sein des Commissions générales permanentes.

Sur la procédure législative et de contrôle :

- clarifier les dispositions relatives à l'exercice du droit d'amendement ;
- instaurer un temps minimal en cas de répartition du temps de parole.

En outre, il a fait savoir qu'en marge de ce travail correctif, il a

paru opportun au Bureau d'y inclure un vent de modernité en vue d'épurer nos procédures et de répondre un peu plus aux exigences de la démocratie parlementaire, sinon de la démocratie tout simplement.

Aussi, le Bureau a-t-il, à propos :

- De la première séance de la législature :
  - créé un chapitre relatif aux opérations préliminaires à l'élection des membres du Bureau ;
  - institué des journées d'accueil des députés ;
  - codifié toutes les opérations y relatives et leurs procédures.
- Des groupes parlementaires :
  - intégré les indépendants dans la constitution des groupes parlementaires ;
  - clarifié les compétences des groupes parlementaires dans la répartition de leurs membres au sein des différents organes et instances de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au sein des institutions interparlementaires et autres organismes locaux.

- Des technologies de l'information et de la communication (TIC) :
  - intégré l'usage des TIC dans la procédure législative et la communication interne.
- De l'information et le contrôle parlementaire :
  - créé un comité d'évaluation des politiques publiques au sein de chaque Commission générale permanente ;
  - instauré la possibilité pour les populations de soumettre des pétitions à l'examen des députés, sous condition de leur recevabilité.
- Des relations internationales :
  - inséré des dispositions relatives à la réception des hautes personnalités étrangères à l'Assemblée nationale ;
  - codifié la procédure relative aux institutions interparlementaires et internationales.
- De la Publicité du Règlement :
  - inséré le principe de la publication du Règlement de l'Assemblée nationale au Journal officiel.

Concluant son exposé, il a rappelé qu'autant que faire se peut et de manière non exhaustive, le Bureau de l'Assemblée nationale a tenté de prendre en compte l'essentiel des aspects couverts par les procédures, les usages et les activités. S'il est vrai que plusieurs écueils peuvent faire obstacles à la mise en œuvre de certaines procédures ici proposées, il ne faudra cependant pas perdre de vue le fait que les députés légifèrent également pour l'avenir.

## II-Discussion

L'exposé du député, a suscité de la part des députés, des préoccupations portant notamment sur :

- les éclairages sur la méthodologie de travail ;
- la prise en compte des députés indépendants dans la composition des groupes parlementaires ;
- la prise en compte des TIC dans le Règlement de l'Assemblée nationale ;
- la fréquence des séances des questions au Gouvernement ;
- la non prise en compte de certains avantages des députés dans le projet de texte ;

- la procédure d'adoption du Règlement de l'Assemblée nationale ;
- la fixation du nombre des députés par commission générale ;
- la mise en place d'un comité d'évaluation des politiques publiques dans chaque commission générale.

Répondant à ces préoccupations, le député a apporté les explications suivantes :

Concernant les éclairages sur la méthodologie de travail, le député Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU a indiqué que des séminaires d'immersion seront organisés afin de permettre notamment aux nouveaux députés de s'imprégner des pratiques parlementaires.

Sur la prise en compte des députés indépendants dans la composition des groupes parlementaires, il a relevé qu'il n'y a pas eu d'ostracisme à l'endroit des indépendants lors de la constitution des groupes parlementaires vu que certains ont entrepris des démarches aux fins de leur intégration dans les différents groupes constitués.

S'agissant de la prise en compte des TIC dans le Règlement de l'Assemblée nationale, il a fait savoir que la création de la huitième

commission répond à cette préoccupation.

Au sujet de la fréquence des séances des questions au Gouvernement fixé à une par semaine, il a fait un rappel des dispositions de l'article 61 alinéa 2 de la Constitution. De plus, il a mentionné que la satisfaction des préoccupations des populations ne relève non pas seulement du Parlement mais surtout du Gouvernement qui a la mission de gérer les deniers publics. A cet égard, le Parlement et le Gouvernement doivent travailler en parfaite collaboration pour la satisfaction des besoins des populations gabonaises.

Au sujet de la non prise en compte de certains avantages des députés, dans le projet de texte, il a expliqué que dans le Règlement en vigueur, il existe un comité chargé de traiter les problèmes relatifs à la condition du député. Ce comité se réunit à huis clos pour débattre des sujets relatifs aux avantages des députés aussi bien titulaires que suppléants. D'ailleurs, au sein du Bureau, un des Vice-présidents est chargé de ces questions.

Quant à la procédure d'adoption du Règlement de l'Assemblée nationale, le député a décliné les grandes lignes de la procédure législative relative aux lois organiques notamment leur dépôt à la Cour constitutionnelle.

Venant enfin à la mise en place d'un comité d'évaluation des politiques publiques dans chaque commission générale permanente, il a précisé qu'il s'agit d'un renforcement du pouvoir législatif qui a été consenti lors de la dernière révision constitutionnelle. Cela permet aux parlementaires d'évaluer davantage l'action du Gouvernement.

### III- Examen

Passant à l'examen au fond, article par article, de la proposition de résolution, la commission est parvenue aux conclusions suivantes :

#### CHAPITRE PREMIER DENOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DUREE DE LEUR MANDAT

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente résolution, prise en application des dispositions de l'article 120 alinéa 1<sup>er</sup> du Règlement de l'Assemblée nationale, porte modification, création et suppression de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale.

*Article 2 : Pour un meilleur agencement, la commission a interverti les mots « réaménagées » et « supprimées » ainsi qu'il suit :*

**Article 2** : Les dispositions des articles 2 ; 3 ; 4 ; 6 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ;

13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 23 ; 24 ; 25 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 36 ; 37 ; 38 ; 41 ; 42 ; 43 ; 46 ; 47 ; 48 ; 57 ; 58 ; 59 ; 69 ; 71 ; 73 ; 74 ; 76 ; 78 ; 80 ; 82 ; 83 ; 89 ; 90 ; 96 ; 97 ; 101 ; 102 ; 103 ; 104 ; 105 ; 106 ; 107 ; 109 ; 111 ; 113 ; 114 ; 115 ; 116 ; 117 ; 118 ; 119 ; 121 ; 122 et 125, sont modifiées, **réaménagées** et **supprimées** ainsi qu'il suit :

*Article 2 : Pour être conforme à la Constitution, la commission a inséré le mot « renouvelable » au premier alinéa de cet article qui se lit désormais ainsi qu'il suit :*

« **Article 2.-** Les députés sont élus pour une durée de cinq (5) ans **renouvelable** au suffrage universel direct.

*Le reste de l'article sans changement.*

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

#### CHAPITRE NOUVEAU OPERATIONS PREPARATOIRES A L'ELECTION DU BUREAU

*Article nouveau : Considérant que la liste des députés proclamés élus transmise par le Gouvernement ne sert pas seulement à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée nationale, la commission a ajouté*

*l'adverbe « notamment » à la fin de cet article qui se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Dès la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle, les instances compétentes communiquent à l'Administration de l'Assemblée nationale, la liste des députés proclamés élus, en vue **notamment** de l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée nationale.

**Article nouveau :** Sans changement.

## CHAPITRE II BUREAU PROVISOIRE

**Articles 3 et 4 :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

## CHAPITRE III ADMISSION DES DEPUTES

*Article 6 : La commission a supprimé le premier alinéa de cet article jugé superfétatoire.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 6 :** Le député nouvellement élu, selon la proclamation faite par la

Cour Constitutionnelle, suite à l'organisation d'une élection partielle, l'élu ayant quitté le Gouvernement, ou le député suppléant qui vient siéger consécutivement à l'entrée du titulaire au Gouvernement ou à son décès, est **présenté** à l'Assemblée nationale lors de sa prochaine séance plénière.

## CHAPITRE IV BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**Articles 8 et 9 :** Sans changement.

*Article 10 : Pour plus de précision, la commission a reformulé cet article ainsi qu'il suit :*

**Article 10 :** Le dépouillement du scrutin est effectué par les deux Secrétaires désignés à l'article 2.

Les résultats sont proclamés par le Président du Bureau provisoire.

Sitôt après l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale, le Président du Bureau provisoire demande aux **membres** du Bureau nouvellement élus de prendre place, invite les députés à se lever et installe le Président de l'Assemblée nationale dans son fauteuil.

Après son installation, le Président de l'Assemblée nationale prononce son allocution de circonstance.

**Article 11** : Sans changement.

## CHAPITRE V POUVOIRS DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**Article 13** : Sans changement.

*Article 14 : Etant donné que les arrêtés ne font pas parti de la nomenclature usuelle de l'Assemblée Nationale, la commission a remplacé le mot « arrêté » par « décision ».*

**Article 14** : (...)

Une **décision** du **Président de l'Assemblée nationale** fixe les attributions de chacun des Vice-présidents.

**Articles 15 et 16** : Sans changement.

## CHAPITRE VI AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

**Article 17** : Sans changement.

*Articles nouveaux : Pour une meilleure compréhension, la commission a fusionné et modifié ces articles ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau** : L'Assemblée nationale met en place une **commission consultative** présidée par le **Président de l'Assemblée Nationale**, assisté des **Questeurs** conformément aux dispositions de

la loi n°10/99 du 6 janvier 2001 relative à l'autonomie administrative et financière de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La composition et les compétences de ladite commission sont fixées par les dispositions de la loi susvisée.

Cette commission a pour entre autres, missions d'élaborer le projet de budget de l'Assemblée Nationale qu'elle soumet au Bureau pour examen et approbation.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

*Article nouveau : Pour se conformer à la nomenclature budgétaire, la commission a remplacé l'adjectif « payeur » par « central » et le groupe de mots « des finances » par « du budget » à la fin du premier alinéa.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau** : Les crédits votés au bénéfice de l'Assemblée nationale sont ordonnancés globalement au profit du Trésorier-central par le Ministre chargé du budget.

Les crédits ainsi ordonnancés sont libérés par tiers par le trésorier-central, selon la périodicité ci-dessous indiquée :

*Le reste de l'article sans changement.*

*Article nouveau : Pour une meilleure rédaction, la commission a supprimé le membre de phrase « La Commission de Vérification et d'Apurement des Comptes est ».*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Conformément aux dispositions de l'article 34 nouveau de la loi n°8/2016 relative à l'autonomie administrative et financière, l'Assemblée nationale met en place, au début de chaque législature et pendant la première session ordinaire, une commission de Vérification et d'Apurement des Comptes composée de quinze membres choisis parmi les députés.

*Le reste de l'article sans changement.*

## **CHAPITRE VII GROUPES PARLEMENTAIRES**

**Article 20 :** Sans changement.

*Article 23 :* Pour un meilleur agencement, la commission a interverti les groupes de mots « **des Groupes interparlementaires**

*d'amitié » et « **des organismes locaux** » ainsi qu'il suit :*

**Article 23.-** Sous la direction du Président de leur Groupe, les députés organisent leurs activités au sein de l'Assemblée Nationale, notamment pour la formation des commissions et la désignation des membres des sections des institutions interparlementaires, **des Groupes interparlementaires d'amitié et des organismes locaux.**

## **CHAPITRE VIII COMMISSIONS GENERALES PERMANENTES**

**Article 24 :** Sans changement.

*Article 25 :* Pour plus de clarté, la commission a complété cet article ainsi qu'il suit :

**Article 25 :** Les commissions générales permanentes, **chargées selon leur domaine de compétence, de l'examen des affaires soumises à l'Assemblée nationale,** sont fixées comme suit :

- 1 La Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme (lois constitutionnelles, lois organiques, lois électorales, Règlement de l'Assemblée nationale, organisation judiciaire, législation administrative, législation pénale, administration générale, collectivités locales,

- Droits de l'Homme, pétitions...);
- 2- La Commission des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de **l'Intégration régionale** (politique extérieure, diplomatie, traités et accords internationaux, organisation de la défense, accords de coopération en matière de défense et d'assistance aux forces de sécurité, domaine militaire, service militaire, personnels civils et militaires des armées, justice militaire...);
- 3- La Commission de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Travaux Publics (aménagement du territoire, urbanisme, travaux publics, équipement et construction, infrastructures et transports, habitat **et logement**...);
- 4- La Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique (recettes et dépenses de l'Etat, exécution du budget, monnaie et crédit, activités financières nationales et extérieures, contrôle financier des sociétés d'Etat et paraétatiques, domaine de l'Etat...);
- 5- La Commission de la Planification, des Affaires économiques, de la Production et du Développement (plan, eaux, économie forestière, mer, chasse, pêche, agriculture, élevage, commerce, consommation, mines, industrie, tourisme...);
- 6- La Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires Sociales et culturelles (santé, éducation, enseignement supérieur, recherche scientifique, population et famille, travail, sécurité, promotion et aides sociales, pensions, culture et art, jeunesse, sport...);
- 7- La Commission de l'Environnement **de la protection de la nature** et du Développement durable (protection de la nature, conservation du milieu naturel, pollution, protection des écosystèmes, protection des réserves naturelles, des parcs zoologiques et nationaux, changements climatiques, biodiversité, énergies nouvelles...);
- 8- La Commission de la Communication, de l'Information et des Technologies Numériques (communication, information, postes et télécommunications, informatique, télématique, économie numérique...).

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article 28 : Afin de ne pas limiter les inscriptions aux commissions générales permanentes, la commission a supprimé le deuxième*

*alinéa de cet article qui se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 28 :** Les Commissions générales permanentes sont composées de **dix-huit** membres au moins.

Les groupes **parlementaires** constitués conformément aux dispositions de l'article 18, disposent d'un nombre de sièges proportionnel à leur importance numérique au sein de l'Assemblée Nationale.

**Chaque groupe parlementaire veille à la répartition de ses membres entre les différentes commissions générales permanentes, dans la limite de son quota.**

Les sièges restés vacants, après cette répartition, sont attribués aux députés non-inscrits.

La liste des membres des commissions est publiée au Journal Officiel et dans les journaux d'annonces légales.

*Article 29 : Pour tenir compte de l'obligation faite aux députés de s'inscrire dans la commission des Lois et la Commission des Finances, la commission a réécrit le premier alinéa de cet article ainsi qu'il suit :*

**Article 29.- Outre la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme et la Commission des**

**Finances, du Budget et de la Comptabilité publique dont il est obligatoirement membre, le député est tenu de s'inscrire au moins dans quatre (4) commissions générales permanentes.**

Le député qui ne fait plus partie du groupe parlementaire dont il était membre lors de sa nomination au sein d'une commission générale cesse de plein droit d'appartenir à celle-ci.

Le remplacement des sièges devenus vacants dans les commissions générales s'effectue conformément aux dispositions de l'article 28 ci-dessus.

*Article 30 : Pour tenir compte de la pratique, la commission a réécrit le premier et le deuxième alinéa de cet article qui se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 30 :** Après leur constitution, le Président de l'Assemblée nationale convoque une séance plénière des commissions à l'effet d'élire, pour la durée de la législature, les membres de leurs bureaux respectifs.

**Le bureau des commissions est composé comme suit :**

*Le reste de l'article sans changement.*

*Article 31 : Pour une meilleure rédaction, la commission a modifié*

*le deuxième alinéa puis transféré les cinquième et sixième alinéas au début de l'article 32.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 31 :** La présence aux réunions des commissions est obligatoire.

La présence des commissaires étant obligatoire, deux absences injustifiées **constatées par le Bureau de la Commission concernée** peuvent, **après rapport dressé au Bureau de l'Assemblée nationale**, être sanctionnées **conformément aux dispositions de l'article 60 du présent Règlement.**

Ces sanctions sont prononcées par le Bureau de l'Assemblée nationale, réuni à cet effet, en conseil de discipline.

Après trois absences consécutives non justifiées d'un commissaire, le Bureau de la commission en informe le Président de l'Assemblée nationale qui fait procéder au remplacement de ce Commissaire.

Le Président de l'Assemblée nationale peut demander au Bureau de l'Assemblée nationale le non-paiement des indemnités journalières de session au commissaire concerné, à concurrence de la durée de l'absence constatée.

Un commissaire empêché peut se faire remplacer en donnant un pouvoir écrit à un autre député membre de la commission, qui le remet au Président au début de la séance.

Chaque commissaire ne peut émettre plus de deux votes y compris le sien.

Un membre régulièrement remplacé est considéré comme excusé et présent.

*Article 32 : Pour des raisons de cohérence, la commission a ajouté deux alinéas.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 32 :** Les commissions sont convoquées à la diligence de leurs Présidents.

**Les commissaires ne peuvent se réunir pendant les séances plénières de l'Assemblée nationale, sauf sur demande formelle de leurs Présidents.**

**La présence de la moitié plus un (1) des membres en exercice est nécessaire pour la validité des votes en commission.**

Les affaires sont étudiées suivant le calendrier des débats.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article 33** : Sans changement.

**CHAPITRE IX  
DESIGNATION DES MEMBRES  
DES SECTIONS DES  
INSTITUTIONS  
INTERPARLEMENTAIRES ET  
DES ORGANISMES LOCAUX**

**Article 36.-** Sans changement.

**CHAPITRE X  
CONFERENCE DES  
PRESIDENTS**

**Articles 37 et 38** : Sans changement.

**CHAPITRE XI  
SEANCES PLENIERES**

**Articles 41 et 42** : Sans changement.

**CHAPITRE XII  
PUBLICITE DES SEANCES**

**Article 43** : Sans changement.

**CHAPITRE XIII  
EXCUSES ET CONVOCATIONS**

**Article 46** : Sans changement.

**CHAPITRE XIV  
TENUE DES SEANCES**

**Articles 47 à 53** : Sans changement.

**CHAPITRE XV  
MODES DE VOTATION**

**Article 57** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article 58** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article 59** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**CHAPITRE XVI  
DISCIPLINE**

**Article 69** : Sans changement.

**CHAPITRE XVII  
IMMUNITE**

**Article 71** : Sans changement.

**TITRE II  
PROCEDURE LEGISLATIVE  
CHAPITRE I  
DEPOT DES PROJETS, DES  
PROPOSITIONS DE LOI  
ET DE RESOLUTIONS**

**Articles 73 à 76** : Sans changement.

**Article nouveau** : Sans changement.

**CHAPITRE II  
TRAVAUX LEGISLATIFS DES  
COMMISSIONS**

**Article 78 :** Sans changement.

**CHAPITRE NOUVEAU :  
EXERCICE DU DROIT  
D'AMENDEMENT**

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article nouveau : Pour une meilleure compréhension, la commission a modifié l'ordonnancement des tirets et a supprimé le mot « sommairement » placé après l'auxiliaire « être » au dernier tiret devenu le deuxième.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Le débat législatif au sein des commissions s'organise autour des amendements. Ces amendements sont déposés au Bureau de la commission, qui se prononce sur leur recevabilité.

Le dépôt des amendements obéit à la procédure suivante :

- l'amendement doit être écrit, de façon à prévenir toute incertitude sur son contenu exact ;
- l'amendement doit être motivé de sorte que chacun puisse apprécier les motifs et la portée de la modification proposée.

- L'amendement s'applique directement et uniquement au texte qu'il vise ;

- l'amendement doit être signé et daté par son ou ses auteurs.

**Article nouveau :** Sans changement.

**CHAPITRE III  
ORDRE DU JOUR DE  
L'ASSEMBLEE**

**CHAPITRE IV  
DEBATS**

**Articles 82 et 83 :** Sans changement.

**CHAPITRE V  
RAPPORTS AVEC LE SENAT**

**Articles 89 à 97 :** Sans changement.

**CHAPITRE VI  
PROCEDURE DE REVISION  
CONSTITUTIONNELLE PAR  
LE CONGRES  
DU PARLEMENT**

**CHAPITRE VII  
RAPPORTS AVEC LE CONSEIL  
ECONOMIQUE,  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL**

**Articles 101 à 105 :** Sans changement.

**TITRE III  
CONTROLE PARLEMENTAIRE  
ET EVALUATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
CHAPITRE I  
MESSAGES ET  
COMMUNICATIONS**

**Article 107 :** Sans changement.

**CHAPITRE II  
INTERPELLATIONS,  
QUESTIONS  
ECRITES, ORALES ET  
D'ACTUALITE**

**Article 109 :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article nouveau : Afin de déterminer le jour de la tenue des questions orales relatives à l'actualité, la commission a reformulé cet article ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Chaque semaine, l'Assemblée nationale tient le **mercredi**, une séance consacrée à l'examen des questions orales relatives à l'actualité.

**CHAPITRE III  
COMMISSIONS D'ENQUETE  
ET COMMISSIONS DE  
CONTROLE**

**Article 111 :** Sans changement.

**CHAPITRE IV  
INFORMATION DES  
COMMISSIONS**

*Article 112 : Pour marquer le caractère obligatoire de la mise à disposition des informations sollicitées par la commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, la commission a ajouté un alinéa après le quatrième.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 112 :** Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution, chaque commission générale permanente assure l'information régulière de l'Assemblée nationale sur les questions relevant de sa compétence, pour lui permettre d'exercer ses missions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

Elles organisent des missions d'information temporaires qui peuvent avoir lieu sur le territoire national et en dehors. Sur les questions transversales, plusieurs commissions peuvent conjointement organiser une mission d'information. Ces missions d'information sont également mises en place pour préparer l'examen d'un projet de loi, d'une proposition de loi ou pour mesurer le niveau d'application des lois en vigueur, en identifiant, autant que de besoin, les dispositions désuètes.

A cet effet, elles procèdent aux auditions, à la collecte des informations sur le terrain, dans les établissements publics et parapublics ou usent de tout autre moyen légal, conformément aux dispositions du présent Règlement, pour recueillir les informations recherchées.

**Les informations ou les investigations sur place que les commissions demandent ne doivent pas leur être refusées.**

A l'initiative d'un député, d'un groupe de députés, des groupes parlementaires ou des commissions générales permanentes elles-mêmes, la mission d'information est autorisée par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Cette autorisation indique, entre autres, de façon précise l'objet, la durée et les noms des membres devant composer la mission.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

## CHAPITRE V CONTROLE BUDGETAIRE

*Article nouveau : Pour plus de précision, la commission a réécrit le dernier alinéa.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Le contrôle budgétaire s'exerce à l'occasion de

l'examen des projets de loi de finances et vise également à s'assurer de la bonne exécution des lois de finances.

La Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique a tout pouvoir pour entreprendre toute investigation et enquête relatives à l'exécution des lois de finances. A cet effet, l'Assemblée nationale **s'appuie en tant que de besoin, sur la Cour des Comptes, pour l'exercice du contrôle parlementaire.**

*Article nouveau : Comme à l'article 112 ci-dessus, la commission a modifié cet article ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Les informations ou les investigations sur place que la Commission de Finances, du Budget et de la Comptabilité publique demande ne **doivent** pas lui être refusées. Elle peut procéder à l'audition des responsables des institutions, des autorités administratives indépendantes, des ministres ou de leurs **collaborateurs**, dans les conditions déterminées par la Constitution, les lois et règlements en vigueur.

Toute personne entendue par ledit comité est liée par le secret professionnel.

Le Gouvernement, à travers le Ministre chargé du Budget, transmet à l'Assemblée nationale, à titre d'information et aux fins de contrôle,

des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances.

## **CHAPITRE NOUVEAU EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

*Article nouveau : Pour un meilleur agencement, la commission a réécrit cet article ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Il est créé au sein de chaque commission générale permanente, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution, un comité d'évaluation des politiques publiques.

*Article nouveau :* Dans le but de circonscrire le domaine de compétence de la commission d'évaluation des politiques publiques, la commission a réécrit ainsi qu'il suit :

**Article nouveau :** Le comité d'évaluation des politiques publiques a pour but :

- d'identifier les objectifs et les cibles fixés d'un programme, d'une intervention ou d'une action du Gouvernement ;
- d'identifier les moyens (humains, juridiques, administratifs, financiers) mis en œuvre pour un

**programme, une intervention ou une action du Gouvernement ;**

- de mesurer et juger les résultats obtenus au moyen d'indicateurs révélés par les études d'impact sur les besoins à satisfaire par un programme, une intervention ou une action du Gouvernement ;

- de proposer des recommandations et des mesures correctives nécessaires pour l'amélioration du service public rendu au citoyen.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article nouveau :* Afin de raccourcir les délais des réponses des membres du Gouvernement à l'Assemblée nationale, la commission a remplacé le nombre « **trois** » par « **deux** ».

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Les rapports du comité font l'objet d'un débat sans vote en séance plénière. Sauf décision contraire du Bureau de l'Assemblée nationale. Ces rapports sont publiés.

Les recommandations du comité sont transmises au Gouvernement. Les réponses des membres du Gouvernement sont attendues dans les **deux (02)** mois qui suivent et discutés, en leur présence, au cours d'une séance plénière.

Les conclusions du comité peuvent donner lieu :

- au dépôt d'une proposition de loi ;
- aux questions écrites ou orales ;
- aux interpellations ;
- aux commissions d'enquête ;
- aux motions de censure.

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article nouveau : Par parallélisme de forme, la commission a remplacé le mot « Bureau » par « Président de l'Assemblée nationale », puis le mot « instruction » par « décision » comme à l'article 14 ci-dessus. Enfin, pour garantir l'efficacité des missions du comité d'évaluation, elle a inséré un nouvel alinéa.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Le comité d'évaluation des politiques publiques se renouvelle au début de la

première session ordinaire de chaque année.

Le comité d'évaluation peut, en tant que de besoin, recourir dans le cadre de ses missions, à toute expertise extérieure à l'Assemblée nationale.

Une **décision** du **Président de l'Assemblée nationale** fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

*Chapitre VI : Compte tenu du renforcement des missions des commissions générales permanentes et de la création du comité d'évaluation des politiques publiques au sein de ces commissions, la commission a supprimé ce chapitre.*

## CHAPITRE VII MISE EN JEU DE LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT

## CHAPITRE VIII RESPONSABILITE PENALE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEVANT LA HAUTE COUR DE JUSTICE

**Article nouveau :** Sans changement.

**Articles 117 et 118 :** Sans changement.

## CHAPITRE NOUVEAU RESPONSABILITE PENALE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES

**INSTITUTIONS  
CONSTITUTIONNELLES  
DEVANT LA COUR DE  
JUSTICE DE LA REPUBLIQUE**

*Article nouveau : Pour être conforme à la Constitution, la commission a ajouté le groupe de mots « conformément à la Constitution » au début du premier alinéa.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau : Conformément à la Constitution**, la Cour de Justice de la République juge le Vice-Président de la République, le Président et les Vice-présidents des institutions constitutionnelles, les membres du Gouvernement, les Chefs des Hautes Cours et les membres de la Cour Constitutionnelle, pour les actes commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis, ainsi que leurs complices et co-auteurs en cas d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

A la cessation de leurs fonctions, les personnes citées à l'alinéa ci-dessus perdent le privilège de juridiction de la Cour de Justice de la République et répondent des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de celles-ci devant les juridictions de droit commun.

Toutefois, si la cessation de fonction intervient alors qu'une procédure impliquant l'une des personnes citées ci-dessus est déjà ouverte devant la Cour de Justice de la République, celle-ci reste saisie jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement sur l'affaire.

**Article nouveau :** Sans changement.

**TITRE IV  
SESSIONS EXTRAORDINAIRES**

**Article 119. :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

**TITRE V  
REVISION DU REGLEMENT  
DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE**

**TITRE VI  
DISPOSITIONS DIVERSES  
CHAPITRE NOUVEAU  
AVANTAGES ET ATTRIBUTS  
DES DEPUTES**

*Article 121 : Pour plus de cohérence, la commission a inversé l'ordre des alinéas.*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article 121 :** Un comité permanent est mis en place par l'Assemblée nationale, réunie en séance plénière à huis clos, pendant la première session ordinaire de la législature.

Il comprend dix (10) membres choisis au sein des groupes parlementaires en fonction de leur importance numérique et a pour mission de veiller à l'amélioration constante des conditions de travail du député pendant l'exercice de ses fonctions.

Ce comité permanent, en application des dispositions de l'article 3 de la loi organique portant élection des députés à l'Assemblée nationale, statue sur les indemnités et autres avantages dont bénéficient les députés, et nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les propositions dudit comité sont débattues en séance plénière, à huis clos, avant la prise de décision par le Bureau de l'Assemblée nationale et en conformité avec l'autonomie administrative et financière de l'Institution, notamment en ce qui concerne la condition sociale du député, de son suppléant, de sa famille ainsi que des membres de son cabinet.

**Article 122 :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

## CHAPITRE NOUVEAU

## REGLEMENT ADMINISTRATIF ET CEREMONIAL

**Article 125 :** Sans changement.

## CHAPITRE NOUVEAU PETITIONS

*Chapitre nouveau : La commission a supprimé ce chapitre nouveau relatif aux pétitions jugé superfétatoire.*

## CHAPITRE NOUVEAU RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ET INTERNATIONALES

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

**Article nouveau :** Sans changement.

*Article nouveau : Pour les mêmes raisons que celles évoquées à l'article 14 ci-dessus, la commission a remplacé le mot « arrêté » par « décision ». En outre, pour une meilleure compréhension, elle a remplacé le mot « Bureau » par « Président » et « Institution » par « structure ».*

*Cet article se lit désormais ainsi qu'il suit :*

**Article nouveau :** Une décision du **Président** de l'Assemblée nationale fixe les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement,

d'adhésion, de suspension ou de dissolution de ces structures.

**Article nouveau** : Sans changement.

## TITRE VII DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Article nouveau** : Sans changement.

**Article 3** : Sans changement.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés et chers collègues, les conclusions auxquelles est parvenue la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme et qu'elle vous demande de bien vouloir entériner par l'adoption du présent rapport.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Heureusement que vous avez le professionnalisme et l'énergie suffisante, parce que pour une mise en jambe, vous démarrez par la lecture d'un si long rapport, je vous félicite.

Chers collègues, voilà donc le rapport sur la proposition de résolution portant modification du Règlement de l'Assemblée nationale.

Est-ce qu'il y aurait, séance tenante, des collègues qui à la suite de cette présentation voudraient apporter des amendements ou auraient des observations à faire ? Ce qui est un petit peu difficile, parce que tous les parlementaires de la chambre sont comme par enchantement membres de la Commission des Lois. À partir de ce moment, ils sont liés par ce rapport, sauf si par l'extraordinaire quelqu'un y avait échappé.

Un député lève le doigt...

**Le Président** : Oui, cher collègue.

**Honorable Alphonse NZIENGUI** : Merci, Merci le Président.

Je voudrais d'abord commencer par féliciter les membres de la commission qui ont fait un travail remarquable pour ce texte et surtout le collègue David ELLA MINTSA qui sans boire de l'eau a fait ce que nous avons l'habitude de faire. Mais il y a un proverbe africain de chez nous qui dit que lorsqu'on est entrain de dépecer l'éléphant si on oublie le couteau même si on est parti on revient.

Après réflexion, je voudrais à la page 17, à la première lecture, c'est vrai, j'étais tout à fait d'accord. C'est le paragraphe : « la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique a tout pouvoir pour entreprendre toute investigation et en

quête relative à l'exécution des lois des finances. A cet effet, l'Assemblée nationale s'appuie en tant que de besoin, ou si nécessaire ». C'est le groupe de mots *ou si nécessaire* que je trouve finalement un peu superfétatoire. Est-ce qu'on ne peut pas tout simplement supprimer ce groupe de mots et garder *en tant que de besoin* ?

Je vous remercie.

**Le Président :** Merci, cher collègue.

Cher collègue, la règle c'est que les membres de la commission ne peuvent pas intervenir en plénière sur le texte qu'ils ont adopté, c'est la règle et cette règle doit s'appliquer. Qu'à cela ne tienne, vu que nous sommes au tout début de notre session et comme je le disais, nous ne sommes pas encore totalement mis en jambe. Je vais passer la parole au Président de la Commission des Lois.

**Honorable Gabriel MALONGA MOUELET :** Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de me donner la parole.

Je réitère ce que vous venez de dire. L'honorable qui a pris la parole tout à l'heure est membre de la commission, nous avons longuement débattu hier sur cette question, nous n'allons pas reprendre les discussions en plénière. Ici il ne s'agit pas d'aller dépecer un éléphant

avec un couteau, il s'agit plutôt que quand on arrive dans un village, de voir comment les autres dansent, d'attendre un peu et de prendre le pas initié par les autres.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président :** Merci, Monsieur le Président.

Certes, nous sommes dans la maison du peuple, mais effectivement les éléphants sont protégés...

*Rires.*

En outre, notre hémicycle est tellement exigü que nous aurons du mal à exécuter des pas de danse à 143. Nous ne pouvons donc ni dépecer des éléphants, ni encore moins danser dans cette salle.

Qu'à cela ne tienne, cher collègue, nous prenons acte de votre remarque qui paraît pertinente, mais qui tombe malheureusement sous le coup de la forclusion, sous le coup de la loi. Autrement dit, nous n'allons pas pouvoir l'examiner parce que vous êtes membre de la Commission des Lois.

J'aurais pu vous dire, s'agissant des modifications ou d'un amendement qui n'ont pas de conséquence sur le texte, nous aurions pu regarder cela. Ma seule crainte, face à vous, est celle de créer

un précédent, pour que demain les parlementaires ne s'accrochent pas à ce précédent pour venir proposer des amendements quand bien même ils soient membres de la commission concernée. C'est la seule crainte que j'ai. Sinon, je suis sensible à la remarque que venait de faire notre collègue.

J'espère que notre collègue pourra faire contre mauvaise fortune, bon cœur et retirer son amendement ou alors que notre collègue, président du groupe parlementaire peut dire, oui c'est arrivé, mais ce n'est pas un précédent mais que nous ne le poursuivions pas à l'avenir, puisque c'est sur un amendement mineur, on peut le prendre en compte.

Chers collègues ?

**Honorable Alphonse NZIENGUI :** Monsieur le Président, je retire l'amendement.

*(Applaudissements).*

Merci, chers collègues.

Y a-t-il encore des collègues qui voudraient poser des questions ? Puisque le principe est acquis, quelque soit la pertinence des propos que vous allez évoquer, ce ne sera pas retenu.

Cela dit, nous ajoutons que par le vote, nous allons faire sur cette proposition de résolution.

Qui est contre l'adoption de ce rapport? On va le faire à main levée. Je regarde à droite, il n'y a personne. Je regarde à gauche, il n'y a personne. En face de moi, personne.

Qui s'abstient ? Personne.

*Rires.*

Qu'est ce qui suscite cet enthousiasme soudain ? Rassurez-vous, sur ma gauche, il n'y a aucune main levée donc, il n'y aura pas de chiffre cinq.

*Rires.*

Qui est pour ?

Merci.

**C'est à l'unanimité des 116 députés présents que ce rapport est adopté et par conséquent la proposition de résolution portant modification du Règlement de l'Assemblée nationale.**

J'en profite pour féliciter les collègues membres du bureau qui ont initié cette proposition de résolution, et particulièrement les collègues membres du comité ad hoc qui était présidé par notre cher collègue, Premier Secrétaire Barnabé INDOUMOU MAMBOUGOU. Le travail que vous avez abattu est de nature à améliorer le fonctionnement de notre chambre. Ce travail sera pris en compte dès que la Cour

constitutionnelle nous aura donné le quitus qui aura approuvé la constitutionnalité des amendements que nous venons d'adopter.

Cela dit, le point 1 de l'ordre du jour est donc épuisé. Nous allons suspendre la séance pour revenir tout à l'heure, dans un petit quart d'heure, mais peut-être que d'ores et déjà pour éviter de le faire en présence de nos hôtes, je peux préciser concernant le deuxième point, les décisions auxquelles est parvenue la Conférence des Présidents.

La Conférence des Présidents a décidé de faire parler les différentes entités. Ces entités sont les 5 groupes parlementaires et il y a les non inscrits qui constituent également une entité. Tout à l'heure, selon l'ordre qui sera indiqué, les députés dans leurs groupes vont pouvoir s'exprimer et nous allons également décider de la répartition du temps de parole.

Pour le temps de parole, il y avait deux options, le Bureau en a retenu une. La première option c'était la proportionnelle, en tenant compte des effectifs pour chaque groupe parlementaire. Cette option privilégiait bien évidemment le groupe parlementaire largement majoritaire, le PDG pour ne pas le citer. Vu que nous avons convenu d'accorder à ces débats 1 heure 40 minutes à peu près, le groupe PDG, si vous faites le calcul, avec ses 95

inscrits devait disposer de 1 heure 04 minutes de temps de parole, et les autres devraient se partager le reste de 6 minutes à 2 minutes.

Nous avons opté plutôt pour les concertations vu qu'il y a une entente responsable entre les différents groupes parlementaires. Il en a résulté de la répartition du temps de parole suivante :

- le PDG disposerait de 40 minutes ;
- le groupe Les Démocrates disposerait de 15 minutes ;
- le groupe RV disposerait de 10 minutes ;
- tout comme le groupe USD et FDR, 10 minutes ;

Puis il y aura les non-inscrits qui s'exprimeraient en 5 minutes.

Voilà, chers collègues, les décisions prises par la Conférence des Présidents. Tout à l'heure, je n'aurais plus besoin, devant nos hôtes, d'indiquer cette répartition là, je passerais directement, le moment venu, par l'appel des groupes pour qu'ils puissent intervenir.

Cela dit, chers collègues, la séance est donc suspendue pour 10 minutes.

***Suspension de séance à 14 heures 51 minutes.***

***Reprise de la séance à 15 heures 26 minutes.***

***Retour de monsieur le Président de l'Assemblée nationale dans la salle.***

*Entrée du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et des autres membres du Gouvernement.*

**Le Président :** Merci, monsieur le Premier Ministre, Honorables députés, chers collègues, veuillez prendre place.

Nous avons, monsieur le Premier Ministre, suspendu notre séance plénière afin de vous accueillir et entamer la deuxième partie de notre ordre du jour. Nous y sommes donc.

Monsieur le Premier Ministre, vous pouvez imaginer le plaisir qui nous anime de vous accueillir ici avec l'ensemble des membres du Gouvernement. Nous avons arrêté pour 15 heures, votre présentation du programme de politique générale, conformément aux dispositions de l'article 28a de la Constitution de la République Gabonaise.

Monsieur le Premier Ministre, nous sommes d'autant plus ravis de vous recevoir ici que non seulement c'est la maison du peuple, mais également c'est une maison dans laquelle nous sommes habitués à vous côtoyer. Monsieur le Premier Ministre, en espérant que les députés ici présents confirment la décision qui a été prise par le Président de la

République, Chef de l'Etat, de vous nommer Premier Ministre, Chef du Gouvernement ainsi que les membres du Gouvernement, nous allons donc vous passer la parole afin que vous puissiez procéder à cette formalité constitutionnelle de présentation, ensuite, les députés apprécieront et à l'issue du débat qui s'en suivra, nous verrons s'ils vous accordent leur confiance. Monsieur le Premier Ministre, tout en vous réitérant mes vœux de bienvenu, je vous invite à bien vouloir prendre la parole.

**Julien NKOGHE BEKALE (Premier Ministre, Chef du Gouvernement) :**

*Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,*

*Honorables et respectés députés, Mesdames et Messieurs, chers compatriotes,*

C'est avec une grande humilité et une haute conscience des défis à relever que j'ai l'honneur de décliner devant votre auguste Assemblée ma déclaration de Politique générale. Vous pouvez donc aisément deviner l'émotion qui est la mienne de me retrouver avec vous cet après-midi vous, dignes représentants du peuple gabonais brillamment élus pour la 13<sup>e</sup> législature dont la session inaugurale a eu lieu le 21 février dernier. En cette circonstance solennelle qui me donne l'occasion de ma première prise de parole officielle devant la

Représentation nationale, je ne peux résister à l'inclination de mon cœur d'avoir une pensée toute spéciale pour notre très cher Président son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, pour lequel je formule les vœux ardents de santé, de totale guérison et surtout, un retour rapide parmi nous au milieu de son peuple et au milieu des siens.

C'est aussi l'occasion et le lieu pour moi de lui exprimer de manière officielle et solennelle ma profonde reconnaissance et ma déférente gratitude pour la confiance placée en moi pour conduire, sous sa très haute autorité, l'action du gouvernement. Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à l'ensemble de mes prédécesseurs qui ont tous donné le meilleur d'eux-mêmes pour le développement et la stabilité de notre pays.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables et respectés députés,*

La configuration de votre Assemblée augure d'une nouvelle ère, une ère de rupture attendue et espérée par tout le monde. La place des femmes et des jeunes est à la mesure de leur représentativité sociale. L'opposition républicaine et responsable y a toute sa place.

La 13<sup>e</sup> législature sera absolument une législature du débat démocratique, de la confrontation des idées, de la synergie des différences et des intelligences. Je voudrais par conséquent, présenter à l'ensemble des députés, mes félicitations les plus chaleureuses pour la confiance que le peuple gabonais a placée en eux. M'adressant particulièrement à monsieur le Président de l'Assemblée nationale, monsieur Faustin BOUKOUBI, je voudrais vous féliciter très chaleureusement et très fraternellement pour la confiance que vos collègues députés vous ont accordée en vous portant à la tête de cette prestigieuse institution.

Monsieur le Président, je vous sais homme de dialogue et d'écoute, un grand serviteur de l'Etat qui a dédié sa vie professionnelle à son pays et qui a développé les qualités de leadership remarquables. Je n'ai aucun doute que vous serez à la hauteur de cette exaltante mission.

Pour ma part, je reste persuadé que nous nous investirons de concert pour instaurer une saine et franche collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale conformément à la lettre et à l'esprit de notre loi fondamentale. Tous les membres de mon gouvernement resteront extrêmement attentifs à vos suggestions, à vos critiques, à vos interpellations pour les échanges féconds entre nos deux institutions

dans l'intérêt exclusif du peuple gabonais.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables et respectés députés, ma déclaration de politique générale n'est pas un projet de société. Aussi, me bornerai-je à vous décliner les grands axes et la politique que mon Gouvernement entend mener ainsi que les principales mesures et réformes que nous mettrons en œuvre avec votre appui, bien sûr.

Je me soumetts donc à cette pratique démocratique en ayant une claire conscience des exigences et des contraintes du moment, mais aussi, avec la ferme conviction que les filles et les fils de ce pays recèlent en eux, la capacité collective d'y faire face. Les femmes et les hommes qui sont au Gouvernement en ont tellement conscience et s'engagent à tout mettre en œuvre pour répondre à la fois, aux préoccupations légitimes de nos compatriotes et aux exigences nécessitées par le contexte économique et financier difficile. L'action que mon gouvernement se propose de conduire s'inspire et vous vous en doutez, des orientations et des hautes instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, son excellence, Ali BONGO ONDIMBA. Orientations et instructions fondées sur une analyse lucide d'un contexte macro-économique peu favorable. Orientations et instructions qui

prennent également des sources de l'observation des dures réalités quotidiennes de nos compatriotes. Le message des Gabonais à l'endroit de la classe dirigeante ne souffre d'aucune ambiguïté. C'est un message qui nous rappelle nos devoirs envers la nation, un message qui réclame la fin de la violence et de l'impunité. Un message qui réclame la juste récompense de l'effort, du mérite. Un message qui réclame la considération, le respect et qui refuse la condescendance. Un message enfin qui réclame l'eau, qui réclame l'électricité, la route, la santé, l'accès à la propriété, le travail, les meilleurs conditions d'éducation et de formation et j'en passe. Nous les connaissons tous. Ce message, le Président de la République son Excellence Ali BONGO ONDIMBA l'a très bien compris. Il a donc instruit mon Gouvernement de satisfaire en priorité les préoccupations des Gabonaises et des Gabonais. Pour cela, nous allons nous attacher, mon Gouvernement et moi-même, à imprimer notre action des valeurs de respect, des valeurs de considération, des valeurs de justice, des valeurs de récompense et bien sûr, des valeurs de sanction quand on s'écarte du chemin.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables et respectés députés,*

Dans la situation actuelle de notre pays, nous ne pouvons pas faire l'économie des réformes. Elles sont indispensables. Elles sont incontournables, au regard de la situation économique et financière de notre pays, caractérisé par la baisse drastique de nos recettes budgétaires et d'une augmentation exponentielle de nos dépenses publiques. Il nous faut donc nous ajuster. Dans cette optique, mon Gouvernement entend poursuivre et amplifier les réformes politiques, économiques, financières et sociales initiées dans le cadre du dialogue politique d'Angondjé, du Plan de Relance de l'Economie et des recommandations des task-force sur les finances publiques et sur l'éducation. Nous allons poursuivre nos efforts pour nous permettre de retrouver notre pleine capacité d'action, afin de répondre aux nombreuses attentes des Gabonaises et des Gabonais. Le Gouvernement s'emploie à tout mettre en œuvre pour disposer des marges de manœuvre nécessaires et suffisantes en rationalisant les nouvelles dépenses de l'Etat et en optimisant nos recettes publiques.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables députés,*

Comment parvenir à une maîtrise de nos dépenses publiques ? Comment réduire le train de vie de l'Etat ? Comment réduire la taille de l'Etat ?

La thérapie est simple, elle demande l'effort de tous. Elle demande la solidarité et la compréhension de tous, mais elle sera douloureuse. C'est le passage obligé pour retrouver l'équilibre de nos finances publiques. Nous avons l'obligation et nous allons nous y atteler, de réduire sous les trois prochaines années nos effectifs des agents publics de l'Etat. Notre Fonction publique compte aujourd'hui près de 120 mille agents pour une masse salariale évaluée à près de 70 milliards de f CFA. Nos recettes publiques ne peuvent plus supporter cette situation. Nous devons agir. Pour cela, nous allons geler les recrutements dans la Fonction publique. Nous allons encourager les départs volontaires. Les fonctionnaires candidats à ces départs seront accompagnés. Dans le cadre plus large de la Fonction publique, nous allons responsabiliser chaque ministère pour le recrutement et la gestion de ses propres effectifs avec pour objectif de les réduire de 10 % sur les trois prochaines années. Nous allons créer une autorité indépendante chargée d'évaluer les performances des agents publics de l'Etat. De même, nous allons initier une profonde réflexion sur la flexibilité de recrutement, la mobilité et la gestion des agents publics de l'Etat. Nous devons mettre un terme à l'emploi à vie dans la Fonction publique.

Sur un tout autre plan, nous allons poursuivre la rationalisation des agences publiques par la suppression des structures redondantes et inefficaces. Sur ce point précis, le Conseil Gabonais des Chargeurs sera supprimé et liquidé. Ses missions seront transférées à l'Autorité portuaire. De même, le bureau de coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent sera supprimé et ses missions seront confiées au Secrétariat Général du Gouvernement, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Nous poursuivrons la suppression d'autres agences mais, ces suppressions vont s'accompagner des mesures sociales. L'objectif ici est de rendre efficace les dépenses publiques et éviter le gaspillage de l'argent public. Il nous faut également maîtriser nos dépenses de transfert et nous pensons spécialement aux bourses d'études. Aujourd'hui, nous dépensons près de 72 milliards de francs CFA par an pour les seules bourses d'études. Nous allons donc revoir les modalités d'attribution des bourses d'études et nous allons encourager les études professionnelles. Et nous allons commencer bien sûr, en adéquation avec les besoins réels du marché du travail. De même, dans le même souci de l'efficacité budgétaire, et face aux abus constatés, nous allons réexaminer les fondements même du paiement de vacations des Enseignants car nous ne comprenons pas que les Enseignants qui ont la

vocation d'enseigner et d'évaluer demandent qu'ils soient payés pour corriger une copie d'examen. Ce sont les aberrations auxquelles nous nous sommes habitués. Il faut y mettre un terme. L'exemple nous venant d'en haut, mon Gouvernement s'imposera lui-même une discipline et une rigueur budgétaire par la limitation des missions des membres du Gouvernement. J'y veillerai personnellement, et surtout par une gestion rigoureuse des dotations budgétaires qui leur seront allouées. Je prends ainsi devant vous l'engagement que le membre du Gouvernement qui s'en écartera sera sanctionné. Notre Gouvernement se veut un Gouvernement patriote, un Gouvernement exemplaire et un Gouvernement d'actions.

*Monsieur le Président de  
l'Assemblée nationale,  
Honorables députés,*

Cette exigence de maîtrise de nos dépenses publiques nous contraint également à rechercher les voies et moyens pour optimiser nos finances publiques et élargir l'assiette de nos recettes budgétaires. Tout en recherchant les financements innovants, nous allons mettre l'accent et nous allons mettre beaucoup plus de moyens sur des administrations fiscales et douanières en vue non seulement de leur donner les moyens de lutter contre la fraude mais également de les inciter à la performance dans la

collecte des ressources budgétaires. Dans un même souci et surtout, dans un souci démocratique et de civisme fiscal, je dirais même de solidarité nationale, le Gouvernement lancera une grande réflexion sur le paiement des impôts par l'ensemble des citoyens, parce qu'il n'y a qu'une partie de compatriotes qui paie l'impôt alors que nous travaillons tous. Nous allons proposer la taxe vicinale qui hier était payée dans nos villages, soit réinstaurer. Que tous les citoyens paient la taxe vicinale. Cet argent pourra être affecté au développement des collectivités locales qui sont plus proches de nos populations.

*Monsieur le Président de  
l'Assemblée nationale,  
Honorables députés,*

Tous les efforts dont je viens de vous faire l'économie ne visent qu'un but et un seul : se donner des moyens, se donner les marges de manœuvre suffisantes pour répondre favorablement aux attentes, de plus en plus nombreuses de nos populations.

La vocation d'un gouvernement est de servir le peuple. Dans le contexte actuel, cette vocation propre prend une importance toute particulière. Les attentes de nos populations sont bien connues de nous tous. Elles tournent autour des besoins simples et basiques, et je l'ai rappelé, dans les messages que nous avons reçus

d'eux : route, l'eau, l'électricité, l'emploi, la santé, l'école, l'accès à internet, l'accès à la propriété foncière, la sécurité. Ce n'est certes pas la première fois que les gouvernements viennent devant votre auguste assemblée vous promettre de prendre à bras le corps la résolution de ces problèmes.

Ce qui est nouveau, c'est que mon Gouvernement compte faire dans le pragmatisme, dans l'effectivité et dans la proximité. Nous volons utiliser une méthode qui ne vise qu'à programmer ce qui est réalisable, ce qui est finançable et ce qui impacte directement les populations. En tête de nos priorités, la poursuite et l'accélération des mesures présidentielles d'urgences sociales dont l'exécution a déjà commencé.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, le Gouvernement entend conduire la bonne marche des réhabilitations et des rénovations des établissements scolaires, la construction de nouvelles salles de classe, la construction des nouveaux centres de formation professionnelle et la réhabilitation des centres de formation existants. De trop nombreux jeunes sortent du système de l'enseignement et de la formation et n'arrivent pas à trouver ni emploi ni stage.

Nous avons tous dans nos familles, dans nos entourages,

beaucoup de jeunes en attente d'un hypothétique recrutement dans la Fonction publique. Certains travaillent depuis des années pour le compte de l'Etat. Ils se comptent par milliers. Nombre d'entre eux émargent même au registre de nos Forces de sécurité. Peut-on Honorables députés, faire une politique sans avoir le courage de prendre des décisions en apparence, rationnelles économiquement, mais politiquement porteuse d'inspiration sociale ? A cette question, mon Gouvernement répond : non. En dépit de nos contraintes, et de nos obligations contractuelles, mon Gouvernement va procéder dans les tous prochains jours à la régularisation des situations administratives de ces nombreux jeunes qui sont dans l'antichambre de la Fonction publique et dont les dossiers sont restés ces dernières années en instance. Cette décision à portée nationale signifie clairement que tous les nouveaux recrutements sont gelés dès 2019 et que chaque département ministériel devra veiller en retour à atteindre sur les trois ans à venir, l'objectif de réduction de 10 % de ses effectifs. Sur la problématique précise de l'adéquation formation-emploi, le Gouvernement organisera dans les tous prochains mois une table ronde regroupant le secteur privé, les structures de formation professionnelle et le Gouvernement pour rechercher les meilleures pistes pour notre jeunesse.

Toujours dans le secteur de l'éducation, et cette fois ci, au niveau de l'Enseignement supérieur, je voudrais m'appesantir sur l'Université Omar BONGO ONDIMBA de Libreville et de l'Université des Sciences et Techniques de Franceville. Le spectacle qu'offrent ces deux enseignes est inacceptable, indigne d'un haut lieu du savoir. Le Gouvernement fait un point d'honneur pour réhabiliter ces deux universités.

Pour la jeunesse, nous allons donner une santé et des activités saines, le Gouvernement entend relancer l'organisation des jeux scolaires et universitaires. Nous allons nous investir dans la réhabilitation ou la construction des infrastructures sportives de proximité.

L'autre grande priorité de notre Gouvernement est la santé. Tout en poursuivant la mise en œuvre des mesures présidentielles d'urgence que j'ai évoquées tout à l'heure, nous allons poursuivre la réhabilitation des centres de santé à l'intérieur du pays, mais nous allons surtout nous attaquer à la gouvernance de ces structures. Dans un souci d'une gestion plus efficiente, le conseil d'administration des conseils généraux seront dirigés par les gouverneurs de province.

Au titre des infrastructures routières, vous avez fait le constat comme nous que notre réseau routier national compte près de 80 % de routes en latérite. Cette situation a comme corolaire une grande vulnérabilité en temps de pluie pour palier ces difficultés récurrentes le gouvernement lancera une action forte et durable sur l'entretien routier. Nous allons mettre en œuvre un modèle innovant de maintien de l'ensemble du réseau en nous appuyant entre autre sur la remise les travaux publics. Les routes et les voies bitumées elles aussi fortement dégradées bénéficieront également des campagnes d'entretien en commençant par la réhabilitation des voies endommagées de Libreville, Akanda et Owendo. Ces efforts sur l'entretien des existants ne coûteront pas la mise en œuvre des actions déjà programmées s'en est ainsi des axes Pk12-Pk105 qui est une priorité du Gouvernement du tronçon Ovan-Makokou-Okondja ou encore du lancement de la route nationale en deux fois 4 voies appelé la Transgabonaise. Il s'agit là d'un projet présidentiel.

Sur le volet de l'eau et de l'électricité, nous veillerons en 2019 au lancement effectif de nombreux projets. Nous pouvons citer la construction de l'usine de Ntoun 7, qui permettra de distribuer l'eau dans les grands centres urbains. La construction des centrales solaires dans les centres isolés qui viendront garantir une énergie plus stable plus

verte et à des tarifs plus compétitifs pour nos populations. Nous poursuivons le projet de l'appareillage solaire sur l'ensemble du territoire national outre ces secteurs prioritaires que je viens de passer en revue, le Gouvernement exercera son action dans tous les domaines nous allons initier le processus de... de la mise en œuvre du fonds d'investissement. Nous allons également programmer la construction d'une cité administrative et permettre de loger tous les services publics de l'Etat. En matière de sécurité, le Gouvernement compte poursuivre son programme de restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Nous mettrons un accent très particulier sur un phénomène nouveau, le braconnage qui menace nos frontières.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,*

*Honorables députés,*

*Mesdames et messieurs,*

Le Gabon notre beau et cher pays connaît une crise de valeurs. Nous assistons à des dérives et à des comportements inacceptables qui menacent l'unité nationale et mettent en péril notre cohésion sociale et notre vivre ensemble. Nous avons tous une part de responsabilité ? nous avons de manière consciente et parfois même inconsciente, encouragé nos compatriotes en suscitant un désamour de la République jusqu'au reniement de

valeurs. Les responsabilités que nous exerçons doivent avant tout servir l'homme. Nous devons faire preuve d'humilité, d'attention et de considération à l'égard de l'autre. Faire partie de l'opposition ne doit pas signifier défiance à l'autorité établie. Faire partie de l'opposition ne doit pas signifier violence. J'ai du mal à comprendre les appels récurrents à la violence, à la haine, à l'insurrection civique de certains leaders politiques. Sur les orientations de Monsieur le Président de la République chef de l'Etat, son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA, le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger reste ouvert à la concertation permanente avec toute la classe politique de notre pays.

En ma qualité de chef du Gouvernement, je m'engage à créer un dialogue constant. Le temps est venu pour ceux qui ont cessé de se parler de réapprendre à le faire. Le temps est venu pour ceux qui ont pris l'habitude de s'éviter, recommencent en toute sincérité à se regarder à nouveau, sinon en toute fraternité. Le temps est venu pour que ceux qui ont pensé, seuls, avoir raison, acceptent avec humilité, la considération pour les autres, car il n'y aura jamais d'un côté un groupe de Gabonais à la conscience en paix capables de faire avancer, seuls, le pays et de l'autre un groupe de Gabonais manifestement irrécupérables et par conséquent... Sachons tourner courageusement les

pages sombres du passé pour construire ensemble un Gabon d'union de ses fils et filles. Un Gabon de travail, un Gabon de la justice, établir la vraie fraternité.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables députés,  
Mesdames et Messieurs,*

En m'accordant ce jour votre confiance que je viens très humblement solliciter, vous rendrez possible ce que..., nous allons tout faire mais nous sommes déterminés à aller au bout ce sera une œuvre avec tous les Gabonais regardant dans la même direction et toujours dans l'intérêt de notre beau pays. C'est ensemble, Assemblée nationale et Gouvernement que nous relèverons les défis du développement de notre pays. Les populations l'attendent mieux et nous l'exigent. Nous n'avons pas le droit de les décevoir et nous ne les décevrons pas. Que Dieu le Tout Puissant nous en donne la force et qu'il répande sa grâce infinie, sa divine miséricorde sur le Gabon. Je vous remercie.

### *Applaudissements*

**Le Président :** C'est nous qui vous remercions monsieur le Premier Ministre.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous allons suivre la procédure légale qui consiste à laisser s'exprimer nos collègues dans le cadre de leurs entités respectives. Toutefois, Monsieur le Premier Ministre, je voudrais me permettre de relever que vous avez réaffirmé que ce Gouvernement sera un gouvernement exemplaire et d'actions. De même, nous avons noté que la préoccupation que nous avons exprimée le jour de l'ouverture de la session ici, devant vous, consistant à régulariser la situation des jeunes en attente de postes budgétaires, sans tenir compte de la non rétroactivité de la loi, a bien été prise en compte dans votre déclaration donc nous nous en félicitons. Tout de suite après ça, nous avons également relevé la situation des universités. Dans les universités, vous l'avez dit, je ne vais pas le redire, elles sont dans un état de délabrement, dans un état lamentable et vous venez de faire un pas d'honneur pour la réhabilitation de notre université, non pas que les deux, y compris celle de la santé et la médecine. La médecine nécessite qu'un apport important soit réalisé. La restauration des valeurs évidemment mais cela dépendra de vous. Je ne peux pas ne pas relever que vous l'avez relevé. Cela constitue une de nos préoccupations fondamentales. De même que nous devons apprendre à se parler, à réapprendre à se parler, réapprendre à se regarder ou à regarder dans la même direction, celle de la construction d'un Gabon en toute

considération et en tout respect. Je ne pouvais pas ne pas relever cela. Ce que j'ai entendu.

Monsieur le Premier Ministre ce n'est pas le moment pour moi de donner un sentiment. Aussi je m'en vais donner la parole aux groupes parlementaires comme vous le savez nous en avons déjà cinq, ce qui fait dire que nous aurons droit à des débats démocratiques. Sur ces cinq groupes le temps de parole a été reparti. Alors je m'en vais immédiatement appeler le groupe RV.

**Le Président :** En vous demandant chers collègues, de respecter le temps de parole qui vous est imparti.

**Président du Groupe RV :** Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, honorables députés, Messieurs les invités en vos grades et qualités.*

Monsieur le Premier Ministre, nous avons suivi avec beaucoup d'attention votre brillante déclaration mais avant tout propos, nous vous adressons nos vives félicitations pour votre brillante nomination en

qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans notre pays.

Monsieur le Premier Ministre, deux éléments essentiels mentionnés dans votre déclaration ont attiré notre attention. La politique de mobilisation des ressources en vue des objectifs spécifiques et résultats concrets. La création des comités de suivi des réformes engagées. En effet, Monsieur le Premier Ministre, l'une des missions des députés que nous sommes est de contrôler l'action du gouvernement et vous pouvez compter sur nous pour effectuer les comptes rendus nécessaires sur les projets financés par l'Etat. Il y va de notre intérêt à tous, en tant que hommes politiques mais surtout de l'intérêt de notre nation. Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le groupe RV voudrait que vous marquiez votre passage à la tête de votre Gouvernement. Les attentes de nos populations vous les connaissez parfaitement. Œuvrez donc dans ce sens, avec les réalisations visibles palpables et indéniables. Vous avez parlé tout à l'heure de l'eau, de l'électricité, des routes et des établissements primaires, secondaires et universitaires. Nous savons également le courage de votre équipe qui va jusqu'à supprimer les grandes structures de l'Etat afin de rationaliser les dépenses publiques, c'est courageux de votre part. Aussi votre Gouvernement se veut pragmatique.

Toutefois, il serait souhaitable que l'exécution des projets prioritaires à savoir l'eau, l'électricité, les routes, l'éducation, la santé soient délimités dans le temps vous y gagnez et le Gabon avec.

*Excellence Monsieur le Premier Ministre,*

Pour mieux assurer le temps qui nous a été imparti, deux de mes collègues vont me succéder pour poser des questions. Je vais donc appeler en premier lieu, l'honorable NZIGOU MANFOUMBI qui sera suivi de l'honorable AWASSI Alexandre Gilbert. Je vous remercie de votre attention.

*Le président :* Il vous reste six minutes, cher collègue. Tenez-en compte tous les deux.

*Honorable NZIGOU MANFOUMBI :* Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de notre groupe a fait une introduction remarquable et vous l'avez félicité. Je voudrais tout simplement, Monsieur le Premier Ministre dire que j'ai noté un certain nombre de points. Vous avez parlé des routes, vous avez parlé de la santé. Mais, Monsieur le Premier Ministre, vous avez oublié un certain nombre de choses, je voudrais noter entre autres la moralisation de la vie publique. Vous vous en rendrez compte, certainement et pour la plus part

d'entre nous, que la morale publique est devenue un désastre dans notre pays. Il n'est pas rare de voir les hauts cadres, de hauts fonctionnaires faire dans les délits d'initié, plus grave dans le cadre de nos mœurs, des dignitaires de la République et de hauts fonctionnaires, Monsieur le Premier Ministre, vous verrez dans les réseaux sociaux ce qu'ils font. Deux hommes, c'est dangereux pour le pays. J'aurai voulu savoir quelle est la décision que votre Gouvernement prendrait, des mesures appropriées pour arrêter ces phénomènes avilissants pour notre pays et dangereuses pour notre économie parce que lorsque vous faites dans les délits d'initié, je veux dire vous avez une structure par exemple dans la vente de véhicules, quand le Gouvernement veut louer des véhicules, on vient chez vous, ce sont des délits d'initié, ceci bloque la bonne gestion d'une nation comme la nôtre. Là aussi j'aurai souhaité, Monsieur le Premier Ministre, que vous nous éclairiez. Quelles sont les mesures concrètes que vous allez prendre dans ce genre de situation surtout dans le cadre de la moralisation de la vie publique ?

Le deuxième élément, c'est que je veux parler des routes mais le Président de notre groupe l'a si bien dit, on aurait souhaité que vous, comme vos prédécesseurs et certains d'entre eux sont passés ici promettre à la population la réhabilitation de nos routes. Vous faites Ntoum puisque nous sommes

des voisins, allez-y à Kango ou à Medouneu en passant par Ovan, à Moabi, n'oublions pas. D'ailleurs c'est oublié là-bas, à Moabi, aucune voiture ne passe. Vous n'avez arrêté aucune date, il faut au moins une période. Si vous commencez au mois de juin, la population est rassurée parce que vous êtes venu prendre ici, monsieur le Premier Ministre, un engagement solennel devant la Représentation nationale. On aurait souhaité qu'il y ait un calendrier pour la réhabilitation des routes, de la même manière que vous avez parlé de la création des structures de proximité en ce qui concerne le sport, c'est une bonne décision, c'est une bonne démarche mais Monsieur le Premier Ministre, avant de créer des nouvelles structures, il ya des existants. Moi, je suis passé par Oyem en allant à Eboro, le stade d'Oyem est dans l'herbe, c'est devenu un environnement tout simplement propre à la chasse. Commençons d'abord, je pense que votre Gouvernement gagnerait à s'engager à réhabiliter l'existant avant d'en créer de nouvelles structures. Le fait déjà d'imager un autre scénario pour la création des structures de proximité c'est une bonne chose mais j'aurais souhaité que vous preniez un engagement pour la réhabilitation de ce qui existe. Ensuite, vous avez parlé de l'éducation, Monsieur le Premier Ministre, c'est une bonne chose. L'éducation c'est un tout, c'est aussi la moralité de cet environnement. Hors le phénomène de drogue

consommée dans nos établissements est un phénomène dangereux pour la santé de nos étudiants, de nos élèves. Et là vous n'avez pas donné, Monsieur le Premier Ministre, quelques pistes de solutions en ce qui concerne l'engagement de votre Gouvernement à arrêter net ce phénomène qui est dangereux qui est dangereux pour nos étudiants. Je l'ai déjà dit au risque de me répéter. De même, vous n'avez pas parlé du logement, c'est vrai de manière emballée, vous l'avez dit en d'autres termes, j'aurai voulu que ce soit précis.

Monsieur le Premier Ministre, depuis 1970, nous avons un déficit en logement d'environ 160.000 logements et aujourd'hui, ça tâtonne. Quelle est la nouvelle politique que vous comptez mettre en place pour sortir des sentiers battus de cette situation ? Elle est mauvaise pour notre pays. Pour nos habitants, on est incapable de construire autant de logements. Les promesses faites par le Président de la République ont été aliénées par certains gouvernements, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? On aurait souhaité que le Premier Ministre que vous êtes, puissiez prendre ici un engagement devant la population pour nous dire comment vous allez procéder très rapidement à réguler cette situation. De la même manière, vous avez dit, monsieur le Premier Ministre, que vous allez réduire les effectifs dans la Fonction Publique, à la première approximation, on peut applaudir des

deux mains et des deux pieds même si ce n'est pas la solution idoine. Vous avez dans le cadre... parce qu'avant de diminuer les effectifs de la Fonction Publique, il faudrait d'abord qu'au sein de votre équipe gouvernementale qu'il y ait certains comportements qui rassurent dans le cas de la gestion des deniers publics qui sont mis à la disposition des hauts dignitaires de la République. Or, ce qui n'est pas forcément le cas. Je vais vous rappeler qu'en 2007, il y a 600 milliards de francs CFA qui ont été versés à des fournisseurs véreux, sans pour autant que les différents gouvernements qui vous ont précédé ne disent un mot et plus grave, nous avons enregistré exactement, je vais vous donner les chiffres : 582 véhicules achetés par l'Etat pour plus de 15 milliards de francs CFA. ce sont des dépenses inutiles, monsieur le Premier Ministre, comment allez-vous faire pour juguler ce phénomène de gâchis national ? Parce qu'avant de s'en prendre aux Fonctionnaires, il faut d'abord qu'on assainisse notre environnement personnel, ça veut dire nos cabinets ministériels, etc. on va s'en prendre aux Fonctionnaires, alors que nous n'avons pas réglé le problème rationnel de nos ressources. Là aussi, j'aurai souhaité, monsieur le Premier Ministre, que vous puissiez dire un petit mot là-dessus. Les solutions que vous comptez mettre en œuvre pour mettre fin à cette situation. Au sujet de la santé, monsieur le Premier Ministre, le Président de la

République a pris un engagement de mettre à la disposition des Gabonaises et Gabonais des ambulances médicalisées, le Président a donné les instructions. J'ai l'impression qu'il y a un problème de suivi où se trouve ce projet ? Parce que là vous venez nous proposer d'autres projets, une autre démarche hors celui-là existe déjà, le Président de la République a instruit le Gouvernement à le mettre sur pieds mais nous ne voyons rien. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu à Moabi ou à Doussala un véhicule médicalisé de l'Etat, au lieu de chercher à créer d'autres solutions en ce qui concerne la santé publique on aurait souhaité qu'il y ait un tel projet existant. Les centres de santé, monsieur le Premier Ministre, les dispensaires et autres sont dans les hautes herbes. Allez-y même à Ntoum, vous allez voir que le Gouvernement a bien construit les centres de santé, les dispensaires mais il n'y a pas de médicaments. Commençons à les entretenir, affectons le personnel, améliorons les conditions de vie et d'existence du personnel de la santé, pour qu'au moins lorsqu'on va vers d'autres solutions on a d'abord maintenu l'existant. Voilà monsieur le Premier Ministre de manière un peu ramassé, de façon lapidaire, nous qui n'avons pas reçu votre discours avant, ce que je tenais à dire au regard des propos que vous avez tenus, que nous avons notés. Nous considérons que si vous continuez dans ce sens, nous

espérons que ça va aller. Merci beaucoup.

**Le Président :** Merci, cher collègue.

Tout en nous félicitant de la clarté de votre propos, nous sommes au regret de constater que vous avez largement consommé le temps de parole affecté à votre groupe. Globalement ce sont 13 minutes qui ont été consommées contre les 10 minutes qui vous ont été attribuées. En conséquence, nous passons la parole maintenant à un autre groupe étant entendu que vous avez un déficit de 3 minutes. Nous allons appeler le groupe FDR.

**Albertine MAGANGA MOUSSAVOU (Le groupe parlementaire FDR):** Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, je vous remercie.

Monsieur le Premier Ministre, avant de continuer dans mon propos, je voudrais vous présenter nos vives félicitations pour votre nomination aux prestigieuses fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans notre pays. En effet, monsieur le Premier Ministre, vous êtes des nôtres et par conséquent, nous connaissons votre dynamisme et votre volonté à vous mettre au service du peuple gabonais. Vous nous l'avez montré lorsque vous avez accompli avec brio votre travail de parlementaire.

Cependant, Monsieur le Premier Ministre, la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui ne doit pas se limiter à un simple rituel. C'est pour cela qu'effectivement vous n'aurez pas d'état de grâce. Les défis nombreux, vous les avez relevés, Monsieur le Premier Ministre.

Pour ma part, je note que vous avez abordé les questions qui préoccupent les Gabonais, la route. Vous avez pris la décision de remettre en piste les subdivisions des TP, effectivement nous en avons besoin. Mais Monsieur le Premier Ministre, je voudrais juste souligner l'urgence de la réhabilitation du tronçon pk 68-pk 80 que nous avons tous l'habitude de prendre. C'est une urgence absolue. C'est notre route nationale et la présence de l'entreprise chinoise qui a installé sa base à côté du pont de la Dola suscite vraiment l'espoir des Gabonais et nous voudrions que cela puisse permettre l'amélioration de ce tronçon. Vous avez abordé les questions de santé. Je voudrais dire qu'effectivement, le peuple gabonais a besoin de bien se soigner même si les structures publiques présentent quelques déficits. Et Dieu merci, nous avons recours aux structures privées telles que Bongolo que l'Etat subventionne.

Vous avez également parlé du plan social de soutien apporté aux Gabonais particulièrement, les plus vulnérables notamment à travers la CNAMGS. Mais Monsieur le

Premier Ministre, vous savez que certains praticiens de la médecine ont du mal à continuer à assurer la prise en charge des Gabonais parce que semble-t-il, il y aurait un paiement tardif de leurs factures. Il y a quelque chose à faire dans l'urgence.

Vous avez parlé de la fourniture en eau et en électricité, oui, Monsieur le Premier Ministre, nous savons que beaucoup de Gabonais peinent à avoir de l'eau. Néanmoins, nous saluons les efforts faits pour électrifier le tronçon Libreville-Bifoun. Cela il faut le noter, contribue à freiner l'exode rural et à faire en sorte que les Gabonais puissent véritablement être heureux là où ils peuvent être et nous incitent à faire des efforts pour un développement harmonieux de notre pays.

Vous avez parlé du chômage, particulièrement, des jeunes. Il faut inciter les jeunes à se prendre en charge et à pratiquer l'auto emploi. Monsieur le Premier Ministre, mon souhait est que les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. C'est-à-dire qu'après votre passage ici, la vie reprenne et que l'eau continue de couler sous les ponts de l'Ogooué et ses affluents sans que véritablement, les signaux forts soient envoyés au peuple gabonais parce que l'objectif premier de toute action politique c'est le bien-être des populations. Et donnez vous donc les moyens pour votre Ministère et sortez de là, la tête

haute. Le contexte est certes difficile mais quand on veut on peut. Le soutien que nous allons vous apporter tout à l'heure n'aura de valeur, Monsieur le Premier Ministre que lorsque votre déclaration et vos engagements porteront des fruits. Pour notre part, nous vous attendons. Nous attendons le maçon au pied du mur c'est-à-dire, à l'heure de l'évaluation de l'action de votre Gouvernement. Je vous remercie.

**Le Président :** Merci chère collègue.

Il a été porté à ma connaissance que le Groupe FDR aurait deux intervenants. Je ne sais pas si c'est confirmé. Si oui, vous avez encore cinq minutes. Et si c'est confirmé c'est l'honorable Elie-Colin AKOUE que nous allons écouter maintenant.

**Elie-Colin AKOUE :** Merci, Monsieur le Président.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,*

*Monsieur le Président de  
l'Assemblée nationale,*

*Mesdames et Messieurs les  
membres du Gouvernement,*

*Honorables députés et chers  
collègues,*

Nous avons suivi le Premier Ministre qui vient de parler dans son discours de politique générale. Il a énoncé tout ce qui concerne le volet social parce que au niveau du groupe parlementaire que je dirige, le

Gouvernement doit être engagé à améliorer les conditions existentielles de nos compatriotes. Notre combat, c'est pour l'intérêt général du pays. C'est la lutte contre le chômage des jeunes, pour l'eau, pour l'électricité, pour la route, pour l'éducation, pour la santé, dans un pays qui, en dépit d'autant d'atouts, n'arrive toujours pas à décoller. Comme l'a dit l'honorable MAGANGA MOUSSAVOU, il y a quand-même un certain nombre de problèmes. Un pays comme le Gabon n'a pas une compagnie aérienne alors que les pays voisins, moins importants que nous en ont. Cela cause de sérieuses difficultés pour les Gabonais parce que pour partir de Libreville à l'intérieur du pays, il faut emprunter la voiture. Et entre Libreville et Kango, vraiment pour nous qui y allons tous les jours, quand on a une voiture basse, parfois nous la laissons là-bas. C'est pourquoi nous souhaitons qu'en matière de développement, c'est ce qu'on appelle l'urgence, et des critères de choix, le Premier Ministre doit essayer de voir les besoins les plus urgents afin que la population soit satisfaite. Dans un premier temps, nous avons suivi tout ce qui a été dit, le Premier Ministre a parlé du volet social, nous l'attendons à l'épreuve, parce que ce ne sont que des promesses. Tout ce que nous souhaitons, c'est que toutes ces promesses soient réalisées. Merci.

**Le Président :** Merci cher collègue.

Le groupe FDR a terminé ses interventions et s'est montré particulièrement respectueux à la discipline. Nous allons passer la parole au groupe LD.

**Le Président** : Merci, chère collègue.

Il a été porté à ma connaissance que le Groupe FDR aurait deux intervenants, je ne sais pas si c'est confirmé. Si oui, vous avez encore cinq (5) minutes et c'est l'honorable Elie-Colin AKOUE que nous allons écouter.

**Honorable Elie- Colin AKOUE (Président du groupe FDR)** : (inaudible)

**Le Président** : Merci, cher collègue. Le Groupe FDR a terminé ses interventions et s'est montré particulièrement respectueux de la discipline.

Nous allons passer la parole au Groupe LD.

**Honorable Séraphin AKURE DAVAIN (Président du groupe LD)** : Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Excellence monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement,  
Honorables députés, chers collègues,  
Mesdames et messieurs,*

C'est en ma qualité de président du groupe parlementaire les Démocrates que j'argumenterai votre propos que nous avons suivi ici, avec toute l'attention requise, comme d'ailleurs beaucoup de Gabonais qui nous regardent par le biais de la télévision.

Le quotidien l'Union, dans ses parutions d'hier et d'aujourd'hui, écrit en page politique que : « *La confiance de l'Assemblée nationale est déjà acquise au Premier Ministre, comme cela était pour tous vos prédécesseurs* ».

Ce Journal est dans le vrai. En effet, un décompte rapide nous renseigne sur la très forte probabilité que vous avez à obtenir la confiance de l'Assemblée nationale. L'importance du mérite du PDG et ses apparentés représente plus de 90 % des députés, tout comme la solidarité mécanique dont ils font montre lors des choix, ôte au vote qui va suivre tout son suspens et pose même la question de l'intérêt d'un tel exercice, fut-il républicain ; les jeux sont faits d'avance.

A notre sens, l'intérêt d'un tel exercice résiderait dans l'appréciation et l'évaluation d'un travail déjà accompli et non sur les résultats à venir, basés sur des intentions.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Vous avez parlé au futur et dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, nous vous inviterons à dresser un bilan d'étape dans un an afin que nous puissions réellement évaluer le travail qui a été fait ; et certains de mes collègues ont dit qu' « *on juge le maçon au pied du mur* ». Nous ne nous faisons donc aucune illusion quant à la suite, tant votre groupe est en excès de position dominante. La confiance de l'Assemblée nationale vous est forcément acquise : félicitations ! Je peux même vous donner le résultat du vote : vous aurez au moins 102 voix sur 116.

Dans tous les cas, en dehors du plaisir réel que nous avons à recevoir monsieur Julien NKOGHE BEKALE, et la curiosité qui est la nôtre de découvrir la nouvelle formule de vos habituelles promesses non tenues, nous ne nous attendons pas à grand-chose. Vous n'allez pas vous y déroger. Nous ne répondrons pas argument contre argument parce que nous n'avons pas eu accès à votre discours. Mais cela ressemble à un exercice de copié-collé. Si nous ne vous connaissions pas physiquement, nous penserions que ce sont des anciens Premiers Ministres qui nous parlent parce que vos prédécesseurs nous ont continuellement abreuvé d'espairs, de faux espoirs, des espoirs souvent déçus, laissant les Gabonais dans le désarroi, creusant un peu plus chaque jour le fossé entre les nantis, très peu nombreux et

les autres, aggravant ainsi la fracture sociale et cristallisant les frustrations de toutes sortes. Cette fracture sociale s'est transformée en pseudarthrose, dont nous connaissons le caractère aléatoire de la consolidation. C'est peu dire que la tâche sera ardue pour remonter la pente ; pour preuve, la récente tentative de coup d'Etat par des jeunes soldats gabonais en est un symptôme. Il s'agit de l'expression d'une crise grave et profonde, dont il faudra prendre toute la mesure.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Le temps qui nous est imparti est très court, il ne nous permettra pas d'aborder tous les aspects inhérents au désastre de notre pays. Nous n'en retiendrons que quelques-uns : les plus saillants, pour illustrer notre propos, sinon, nous y serons encore jusqu'à demain.

Concernant l'Etat de droit, nous sommes face à un pouvoir qui harcèle ceux qui osent penser autrement et différemment de sa ligne idéologique. Un pouvoir qui inquiète et bâillonne la presse libre : posez la question à Ezombolo, Echos du Nord, la Loupe, etc.

Un pouvoir qui emprisonne ceux qui expriment leurs désaccords : c'est le cas de ZIBI Bertrand, de Pascal NDJOUNGOU, de Frédéric MASSAVALA et les autres.

Un pouvoir qui refuse à l'opposition toutes formes d'expressions publiques ; il n'y a aucune marche, monsieur le Premier Ministre, de l'opposition qui est acceptée, aucune réunion publique.

Un pouvoir qui modifie sa loi fondamentale au grès des turpitudes de ses dirigeants.

Comment appelle-t-on ce type de pouvoir ? Nous vous en laissons la liberté.

Ce sont des décisions de justice, me direz-vous, mais de quelle justice s'agit-il ? Celle du pouvoir bien sûr puisque c'est le même pouvoir qui a l'autorité de nomination au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Je vous le demande très humblement, libérez les prisonniers politiques, libérez-les, s'il vous plaît ! Laissez les Gabonais s'exprimer librement, autorisez les marches et les réunions publiques de l'opposition, quitte à les encadrer. Montrez l'exemple du respect de l'Etat de droit.

Vous connaissez bien, *monsieur le Premier Ministre*, la situation sociale de notre pays, vous êtes un élu, vous avez été en campagne, les Gabonais vous ont parlé, le Parti Démocratique Gabonais vous a remis un

mémoire ; nous avons suivi cela dans la presse. La situation de notre pays, vous la connaissez ; lorsque nous vous avons écouté, nous nous en sommes rendu compte.

Sur le plan social, la situation est caractérisée par la pauvreté et ses conséquences. Les filets sociaux que vous avez mis en place sont inopérants. Je ne reviendrai plus sur ce qui a été dit par mes collègues. Les Gabonais ont de la peine à accéder aux services sociaux de base : l'eau, l'électricité, un habitat décent, le chômage endémique et épidémique qui sévit et nous conduit à une violence sociale. La violence en milieu scolaire, les braquages (on ne peut plus sortir la nuit), le grand banditisme ; nous n'avons pas connu le Gabon comme cela. C'est comme la perte de dignité humaine et ses conséquences qui sont la prostitution, la mendicité. C'est cela, aujourd'hui, *monsieur le Premier Ministre*. Et pour changer les choses, il faut commencer par l'éducation. C'est avec plaisir que je vous ai entendu parler des valeurs. Merci, *monsieur le Premier Ministre*, ces valeurs commencent à l'école.

Pour nous, l'éducation est le point le plus élevé dans notre pyramide **des valeurs**. Elles sont le dénominateur commun de tout développement. La situation qui prévaut dans ce secteur d'activités est caractérisée par un mépris et un non-respect des engagements pris par les différents Gouvernements,

dont vous étiez membre, vis-à-vis des Enseignants. Cette situation rédhibitoire est la cause profonde des grèves à répétition dans le monde éducatif. Les conséquences de ces grèves sont désastreuses pour nos enfants, lesquels subissent déjà les conditions d'accueil exécrables ; les classes sont bondées. J'étais au CPI en 1963 avec monsieur RETENO, ici présent, à Saint-Louis à Port-Gentil. Nous étions trente (30) élèves et ce, jusqu'au CM2. Aujourd'hui, les enfants sont plus de 100. Est-ce que c'est normal ? Il y a des artifices qui sont mis en place ; hier on nous a parlé du turnover, aujourd'hui, c'est le double flux. Les enfants ont tout simplement une scolarisation à mi-temps, ce n'est pas avec ce type d'éducation que nous pourrions construire des Gabonais valables.

*Monsieur le Premier Ministre,*

J'ai encore en mémoire le discours du Président de l'Assemblée nationale ici présent, qui n'est pourtant pas un opposant, et qui en termes courtois et bien choisis, avec sa tempérance habituelle, a attiré votre attention sur les difficultés qu'éprouvent au quotidien nos étudiants aussi bien sur le territoire national qu'à l'extérieur de nos frontières. Ces difficultés se traduisent, entre autres, par la fermeture des campus universitaires et des internats. Nous avons été à l'Université Omar BONGO, d'abord UNG (Université

nationale du Gabon) puis UOB ; il y avait le campus. Pour nous qui sommes des enfants issus de familles modestes, c'était important d'être logé au campus ; prenez l'exemple de cet enfant qui vient de Mabanda, qui n'a pas de parents à Libreville et qui est admis à l'université, qui n'a de bourse, où va-t-il habiter ? Comment va-t-il faire pour survivre ? C'est cela, *monsieur le Premier Ministre*. Mais vous connaissez ces problèmes. Vous nous l'avez démontré. Il faut donc, autant que faire se peut essayer de régler ces difficultés qui touchent au quotidien du plus grand nombre de nos enfants.

Nous avons, bien sûr aussi remarqué que le Président de l'Assemblée nationale a insisté sur la régularisation de la situation des jeunes en attente de postes budgétaires et bien d'autres aspects. Il y a également les effets de la Cour constitutionnelle, portant annulation des mesures d'austérité au sein de la Fonction publique. A quand donc les avancements, les reclassements après stage ? Certains Fonctionnaires attendent cela depuis plusieurs années.

La fermeture sans mesures d'accompagnement de plusieurs structures, qui déversent dans la rue des responsables des familles entières, à l'exemple de l'Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives ; ils sont dans la rue aujourd'hui, à Angondjé

ils ont barricadé le stade. Ce qu'a voulu dire, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, en français facile : « *c'est gaspillé, arrange* ». Il y a des problèmes, il faut arranger. C'est cela que nous vous demandons.

A la santé, les griefs sont les mêmes ; les problèmes administratifs des personnels soignants, sont les mêmes que ceux de l'éducation. Pour les populations, l'accès aux soins et aux médicaments est un véritable parcours du combattant. S'il est vrai, et il faut le reconnaître que la CNAMGS a apporté un léger mieux. Il existe encore beaucoup de lacunes : un secteur santé encore tributaire des évacuations sanitaires qui sont dues à la faiblesse locale de l'offre des soins. Mais ces évacuations sanitaires coûtent excessivement chères et nous ne pouvons pas envoyer tout le monde à l'extérieur. Nous avons des exemples aujourd'hui où des Gabonais sont obligés de rester à l'extérieur pour se soigner, mais amenez-nous ces centres chez nous et ces Gabonais resteront dans leur pays ! On envoie des Gabonais dans des pays où l'on parle anglais ; il y a la difficulté de la langue, vous ne pouvez pas échanger avec votre médecin, quand vous êtes en Afrique du Sud.

*Monsieur le Premier Ministre,* ayez un regard particulier sur la santé. Tout ceci, nous l'avons

compris, vous le prendrez en compte.

Il y a ce volet dont tout le monde a parlé : celui des cinq mille (5000) mille logements qui nous ont été promis. Ils ne sont toujours pas là. Je reviens de Port-Gentil, les ministres de la province sont là, je ne vais pas les citer. Je suis allé me promener vers le stade. Il y a énormément des maisons inachevées qui sont autour de ce stade. Ce que je vous dis, *monsieur le Premier Ministre* est vrai : une multitude de maisons inachevées, exposées aux intempéries, qui se détériorent au fil du temps, offrant un spectacle désolant. Pas très loin du stade, il y a le Lycée Thuriaf BANDZADZA, je pense que ceux de cette localité et les autres qui y ont été connaissent cet établissement. En face, il y a de très beaux bâtiments, des bâtiments majestueux, qui sont sortis de terre mais qui connaissent le même sort, c'est l'Ecole Nationale de Commerce. Sur la même ligne, il y a un hôpital, qui depuis 10 ans, n'a jamais vu le jour, je pense que les bâtiments sont même détruits. Quel gâchis !

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous passerons volontairement outre les éléphants blancs des différentes fêtes tournantes pour nous interroger sur le choix de certaines réalisations ; pourquoi choisir des investissements aussi lourds dont nous ne

connaissions toujours pas le retour ? A Libreville, sur le front de mer, c'est la Marina, aujourd'hui la Baie des Rois, demain, je ne sais pas ce que ce sera.

Dans le même ordre d'idées, nous avons à Nzeng Ayong l'hôtel de la CAN ; on a déjà parlé du très beau stade d'Oyem. Nous aurions pu tout simplement mettre les stades d'Akoakam et Gaston Pery au Nord et nous aurions eu la possibilité d'organiser la CAN que de dépenser autant d'argent. L'expérience nous prouve que les infrastructures, qui sont construites pour des événements ponctuels, ont du mal à être rentabilisées. L'Afrique du Sud a construit de grands stades pour la Coupe du monde, aujourd'hui, ils ne savent pas quoi en faire. Nous sommes tombés dans le même piège. Nous espérons seulement, *monsieur le Premier Ministre* et c'est ce que nous souhaitons, que les bonnes intentions que vous avez affichées, vont se réaliser.

Et pour ne pas faire de redites, je ne parlerai plus de la route ; beaucoup de choses ont été dites mais, je voudrais vous parler d'une situation qui me fait particulièrement mal au cœur. Lorsque vous allez à la frontière de la Guinée Equatoriale, entre Mongomo et Oyem, quand vous regardez à gauche... mais quand vous regardez à droite, vers le Gabon, vous avez les larmes aux yeux. *Monsieur le Premier Ministre*, s'il vous plaît, aménagez ce tronçon

pour que les Gabonais n'aient pas honte lorsqu'ils vont à cette frontière ! C'est important.

Bien sûr la route Moanda-Bakoumba, 45 km, qui a commencé en 1996, elle n'est toujours pas achevée et les exemples sont légions ; je peux en citer beaucoup. Mais vous êtes déjà au courant.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Une maison ressemble à la personne qui l'a construite. Une maison ressemble à la personne qui l'habite. Lorsque l'on arrive chez nous au Gabon, que ce soit à Libreville ou dans les capitales provinciales, l'insalubrité est un véritable problème. Est-ce que c'est cette image que nous voulons donner à nos visiteurs ? Nous n'arrivons pas à gérer nos ordures, les rues sont pleines d'immondices ; je passerai outre les problèmes médicaux, les dermatoses, les infections pleuropulmonaires et que sais-je ? Les risques de choléra ; nous sommes dans un pays où il pleut neuf (9) mois sur douze (12). Réglons ce problème.

Comparaison n'est pas raison, Kigali est la ville la plus propre ou parmi les villes les plus propres d'Afrique, ce sont des noirs comme nous, ce n'est pas des blancs, leur ville est propre pourquoi ?

*Monsieur le Premier Ministre,*

Je parle avec mon cœur, vous m'excuserez si de temps en temps je hausse le ton, je voudrais vous présenter mes excuses pour cela, ce que nous dénonçons aujourd'hui n'est pas nouveau, vous l'avez dit vous-mêmes et des voix plus autorisées que la mienne ont déjà dénoncé tout cela ; j'ai parlé du Président de l'Assemblée nationale. Notre aîné, l'honorable NGARI, dans cet hémicycle a parlé, il a dit des choses, a posé des questions et pourtant il n'est pas de l'opposition. Notre président, Guy NZOUBA-NDAMA, a posé les mêmes problèmes au moment où il quittait l'Assemblée nationale et il s'est souvenu de ce pilote Allemand, du nom de Lubitz, qui a volontairement emmené son A320 sur les flancs d'une montagne des Alpes, en parlant de la trajectoire que prenait notre pays. Et la voix la plus prestigieuse, celle d'Omar BONGO lui-même, au crépuscule de sa vie, a prononcé cette phrase testamentaire que nous connaissons tous : « *Dieu ne nous a pas donné le droit de faire du Gabon ce que nous sommes en train de faire* ».

Je vais certainement terminer mon propos par là, *monsieur le Premier Ministre*, la persistance de ces maux nous inquiète ; pourquoi au Gabon les choses ne s'arrangent pas ? C'est la question que nous nous posons. Le diagnostic est posé, le traitement ne suit pas, peut-être que le diagnostic n'est pas juste. Il faudrait donc que nous essayons de

poser d'autres questions pour résoudre ces problèmes.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Avez-vous les moyens de votre politique pour réussir votre programme de missions ?

Le budget de 2019 a été élaboré avant que vous ne soyez aux affaires, va-t-il cadrer avec ce que vous venez de nous dire ? C'est une question.

J'avoue et je confesse mon ignorance dans le secteur de l'économie, mais je pose des questions. Avez-vous les moyens de votre politique ? C'est très important parce que nous savons aussi que certaines décisions sont prises ailleurs, les contrôlez-vous ?

Etes-vous capable de faire ce que vous venez de nous dire ? Si oui, nous serons très heureux et nous le souhaitons. C'est pour cela que je voudrais que vous fassiez mentir l'oracle qui prévoit votre échec. Investissez-vous corps et âme pour sortir le Gabon de la faillite actuelle, je peux vous garantir que nous prendrons alors, sans hésitation, la responsabilité de soutenir votre action victorieuse. C'est l'engagement que nous prenons. Mais nous souhaitons d'abord, *monsieur le Premier Ministre*, vous voir à l'œuvre.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Si les textes constitutifs de l'Assemblée nationale n'ont pas prévu de porte-parole, je me rends compte que le Président de l'Institution a un collègue qui traduit sa pensée et ce n'est pas pour cette raison, en fait, rassurez-vous, que nous avons laissé notre collègue déborder de 3 à 4 minutes le temps de parole qui lui était accordé. Juste que c'est toujours gênant d'interrompre un collègue qui est en train de parler. A l'avenir, nous espérons que vous en tiendrez compte.

Quand bien même il n'est pas constitué de groupe, mais pour respecter la configuration de notre chambre, et faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer, par respect pour la population gabonaise, qui a accordé ses suffrages à tous et à chacun d'entre nous, je m'en vais passer la parole, tel que nous avons convenu aux non-inscrits, et ils maîtrisent leur temps de parole qui leur a été notifié. Nous comptons donc sur vous, chers collègues, pour respecter cette consigne.

**Honorable Jean Robert GOULONGANA (représentant des députés non-inscrits)** : *Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés, chers collègues,*

Je m'exprime ici, en mon nom, et aux noms des députés non-inscrits :

- Edgar OWONO NDONG ;
- Jean-Paul MOUSSAVOU MOUSSAVOU ;
- David LABAYE, du Rassemblement Héritage et Modernité, ainsi qu'en celui de l'honorable ZIMA EBEYARD Minault Maxime de l'Union Nationale.

*Monsieur le Premier Ministre,*

A la suite de la déclaration de politique générale, que vous venez de faire, et en application de l'article 28a de la Constitution, vous sollicitez la confiance de la Représentation nationale.

Or, dans un entretien avec la presse au lendemain de votre nomination, entretien publié dans le journal l'Union daté du 15 janvier 2019, vous indiquiez que la priorité principale de votre Gouvernement reste le rétablissement de la confiance entre le peuple et ses dirigeants.

Au regard, d'une part, des nombreuses attentes de nos compatriotes et de leurs besoins immenses dans des domaines essentiels de leur vie quotidienne et, d'autre part, des promesses non tenues par les Gouvernements qui se sont succédées depuis l'arrivée au pouvoir du Président Ali BONGO

ONDIMBA et auxquels vous avez, au demeurant, appartenu, autant vous le dire tout net, *monsieur le Premier Ministre*, rétablir cette confiance sera mission quasi impossible.

En effet, depuis bientôt 10 ans, et en dépit du Programme Stratégique Gabon Emergent, de la stratégie d'investissement humain du Gabon, du programme de l'égalité des chances et du Plan de Relance économique, les conditions de vie de nos compatriotes n'ont connu aucune amélioration significative et durable. Au contraire, ces conditions n'ont cessé de se dégrader.

Dans le domaine de l'éducation, cela a été dit : les effectifs sont toujours aussi pléthoriques à tous les niveaux d'enseignement, en partant du primaire, en passant par le secondaire sans parler du supérieur où l'année académique semble n'avoir pas réellement démarrée alors que nous sommes à la fin du mois de février ; c'est le cas, notamment à l'USTM.

S'agissant de l'eau et de l'électricité, les prestations laissent toujours à désirer, cela a été dit, en dépit de la décision de la réquisition du principal opérateur en la matière. La majorité des Gabonais vit toujours au rythme des coupures intempestives d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, de nombreux territoires de l'intérieur du pays et à Libreville en sont carrément privés.

En ce qui concerne la route, l'accent a été mis sur ce domaine. Nonobstant la réalisation du tronçon PK5-PK12, le réseau routier, y compris les voiries urbaines de Libreville, et vous l'avez reconnu, ainsi que de la plupart des localités de l'intérieur, sont dans un piteux état. Pour s'en convaincre, il suffit d'emprunter un certain nombre d'axes et vous en avez cité quelques-uns.

Pour ce qui est du logement, l'accès à un logement décent pour le commun des Gabonais demeure une véritable utopie, alors qu'un programme de réalisation de 5000 logements par an, rangé depuis lors aux oubliettes, avait été annoncé en 2009.

En matière de santé, malgré la mise en service de nouveaux établissements hospitaliers singulièrement à Libreville, la situation n'est guère reluisante. L'offre de soin, notamment à l'intérieur du pays, est loin d'être satisfaisante et il faut ajouter à cela les fréquentes difficultés d'accès aux médicaments dues aux récurrents dysfonctionnements de la CNAMGS, qui plonge de nombreux malades dans le désarroi.

*Monsieur le Premier Ministre,*

La pauvreté dans notre pays est loin d'avoir reculé, au contraire, elle s'est accrue avec l'explosion du chômage, notamment des jeunes ; l'augmentation des prix de produits de première nécessité en particulier les denrées alimentaires, les matériaux de construction, les médicaments, etc.

Au plan économique, le Gabon, en 10 ans, n'a pas changé de modèle, il reste largement dépendant du pétrole ;

- la dépense alimentaire demeure tournée vers l'extérieur,
- la diversification de l'économie reste un vœu pieux,
- le climat des affaires ne cesse de se dégrader d'une année à l'autre, sous le poids de la dette,
- les impayés vis-à-vis du secteur privé,
- de la mauvaise gouvernance politico-administrative et de la corruption.

De plus, le passage du Plan Stratégique Gabon-Emergent vers le plan dit de « relance économique » n'a apporté aucune amélioration, tant sur la situation économique que je viens de décrire qu'en ce qui concerne le quotidien des Gabonais.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Au-delà de ce constat, vous avez, dans votre intervention, annoncé un certain nombre de programmes prioritaires. Mais la confiance que vous sollicitez se heurte à trois écueils : **le premier est relatif à la mobilisation des financements, le deuxième aux pratiques liées à la gestion de l'Etat et le troisième au climat politique.**

La question des moyens financiers se pose parce qu'il ne ressort pas dans votre déclaration une solution nouvelle. La stratégie actuelle repose, d'une part, sur un endettement, qui a créé un cycle pervers d'indépendance sans impact tangible sur la croissance, les emplois, la pauvreté et le développement, et, d'autre part, sur la hausse de la pression fiscale sur les opérateurs économiques, la multiplication des taxes et la remise en cause des investissements de l'Etat en matière sociale et de la Fonction publique.

Le deuxième écueil porte sur les méthodes ou les pratiques qui caractérisent la gestion de la chose publique ces dernières années : affairisme, détournement, corruption, surfacturation des marchés et j'en passe.

Le troisième écueil est d'ordre politique : le fossé qui sépare le peuple des dirigeants dont vous faites partie, ne cesse de s'élargir du fait de la concentration des pouvoirs

entre les mains d'une seule force politique, qui n'accorde peu ou pas assez d'écoute aux autres forces sociales et politiques du pays.

Cette force limite en même temps le jeu politique démocratique, il le verrouille en quelque sorte. Limitation d'accès des partis politiques de l'opposition aux médias publics, interdiction ou refus systématique de toute forme de manifestation de l'opposition et de la société civile, détention politique arbitraire, absence d'un véritable dialogue avec les partenaires sociaux, etc. Pour ne me limiter qu'à ces quelques exemples.

Je pense, *monsieur le Premier Ministre*, qu'il aurait fallu une autre approche au regard du climat politique, économique et social qui règne actuellement dans notre pays. Cette nouvelle approche, disais-je, n'apparaît malheureusement pas dans votre déclaration de politique générale. Nous ressentons donc un profond sentiment de déception car vous ne nous avez pas convaincus, malgré vos bonnes intentions qu'il y aura un changement de cap de nature à rétablir la confiance entre le peuple Gabonais et ses dirigeants.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Je me rends compte que même les collègues qui ne sont pas inscrits

ont du mal à respecter la discipline en appliquant le temps de parole.

Qu'à cela ne tienne, nous avons donc notre dernier intervenant ou derniers intervenants « au pluriel », je n'en sais rien : c'est le groupe PDG.

Monsieur le président, vous avez la parole.

On m'indique que je n'ai pas appelé ici le Groupe USD (**Union Sociale des Démocrates**). Ils passeront tout de suite après vous puisque j'avais déjà appelé le groupe PDG.

**Honorable Martin MABALA (Président du groupe parlementaire PDG)** : Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, je voudrais vous dire humblement merci, merci, infiniment de me donner la parole au nom du Groupe parlementaire PDG, ici à l'Assemblée nationale du Gabon.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,*

*Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,*

*Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,*

*Honorables députés, chers collègues,*

*Mesdames et messieurs,*

*Monsieur le Premier Ministre,*

Le Groupe parlementaire PDG à l'Assemblée nationale par ma voix

tient solennellement à vous féliciter pour la haute marque de confiance que vous a témoignée monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA en vous nommant aux prestigieuses fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ces félicitations, bien évidemment, s'adressent également à toute l'équipe qui vous accompagne.

Cette très haute distinction nous honore, *monsieur le Premier Ministre* parce que vous êtes un produit de notre maison, il en est de même pour un bon nombre des membres de votre équipe.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et messieurs,  
Honorables députés,*

C'est aussi, permettez-moi, l'occasion de vous dire combien nous sommes très heureux et très réconfortés de savoir par nos médias, par certaines personnalités, que monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA est parmi nous, en terre gabonaise, bien vivant, depuis quelques jours, pour accomplir, comme à l'accoutumée, les devoirs de sa charge. Dieu soit loué !

A lui, ce digne fils du Gabon, très humblement, nous disons bon séjour et prompt rétablissement !

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous venons, nous, le Groupe parlementaire PDG et alliés, de suivre avec un réel plaisir, une admiration particulière, une attention soutenue votre déclaration de politique générale. Vous aviez bien précisé qu'il ne s'agissait pas du tout d'un programme de société, mais simplement d'un programme de politique générale.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous avons reconnu en vos propos votre courage, votre détermination, votre ardent désir de réussir dans l'intérêt bien compris du Gabon et de son peuple dont nous sommes ici les dignes Représentants. C'est pour la première fois que vous occupez le poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Vous êtes venus signer, ici, dans cette maison du peuple, un pacte avec nous pour qu'ensemble, nous luttons pour le bien-être de nos populations, pour le développement durable du Gabon : notre héritage commun, de générations en générations.

Vous êtes venus nous dire que vous allez faire avec les moyens qui sont les vôtres, et ces moyens, vous allez vous les donner parce que vous venez de décliner certaines réformes pour satisfaire les Gabonaises et les Gabonais, ainsi que tous les amis du Gabon.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et messieurs les  
membres du Gouvernement,*

Nous prenons acte de votre déclaration de politique générale parce que c'est la première fois que vous vous présentez devant nous. Rassurez-vous, c'est au pied du mur que l'on juge le maçon. En ce qui nous concerne, l'heure n'est ni à la contestation, ni à la distraction, encore moins au doute mais au soutien, à l'encouragement, à l'engagement, au travail.

Mettez-vous au travail, *monsieur le Premier Ministre*, avec votre équipe, de manière participative et avec nous. Nous avons le devoir de vous encourager, de vous accompagner sincèrement et dignement et franchement dans cette difficile mais noble mission afin de pouvoir atteindre vos objectifs qui nous intéressent tous ; vous les avez amplement évoqués ici, il y en a qui sont revenus là-dessus, est-il nécessaire que je m'y aventure ? Vous avez la méthode, le savoir-faire, le savoir-être, en somme, les outils nécessaires pour nous conduire, avec l'aide de Dieu et du soutien avéré de monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, notre Distingué Camarade, pour le développement du Gabon et évidemment pour le bien-être des Gabonaises et des

Gabonais que nous appelons de tous nos vœux.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous allons vous soutenir dès aujourd'hui, en commençant par approuver votre déclaration de politique générale par un vote franc, sincère, massif et positif. Ensuite, nous allons vous accompagner dans cette mission en usant des pouvoirs que nous confère la Constitution et ce de manière objective, sincère et constructive car il s'agit bien d'une mission commune : la gestion de la cité, qui interpelle toutes les forces vives de la nation éprises de dialogue, de tolérance et de paix.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Vous avez tout dit, il y en a qui sont revenus là-dessus, je comprends parfaitement ; chacun est dans son rôle. Mais, *monsieur le Premier Ministre*, la diplomatie gabonaise nous interpelle, jetez un coup d'œil de ce côté. Tout ce qui a été dit ici, prenez-le comme conseils et fort de cela, vous allez avancer et nous avancerons ensemble parce qu'ensemble, c'est mieux.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,*

*Mesdames et messieurs les  
membres du Gouvernement,*

*Monsieur le Premier Ministre,*

Vous n'êtes pas seul ; vous êtes soutenu par les gardiens du temple où qu'ils soient, dans l'intérêt bien compris du Gabon éternel et de son peuple. Les problèmes, nous les connaissons, vous les connaissez : l'école, la santé, l'éducation, la route tout a été dit ici.

*Monsieur le Premier Ministre.*

Mais vous n'avez pas encore commencé le travail, on vous demande un bilan ? Le Groupe parlement PDG ne peut pas vous demander un bilan, même si vous avez appartenu à d'autres Gouvernements ; c'est un nouveau Gouvernement, c'est un nouveau départ. Nous devons vous accompagner, nous devons vous pousser parce que ce que vous allez faire, c'est dans l'intérêt du Gabon et de tous ici dans cette salle.

Vous êtes venu signer un pacte avec le peuple et nous sommes certains, vous connaissant, puisque vous êtes un enfant de la maison, vous êtes un coq de la basse-cour, nous ne sommes pas là pour nous amuser, comme disaient les parents au clair de lune. Là-bas à « Attié » chez nous, on disait, quand on s'amusait, mon frère et moi : « *(proverbe en langue, non traduit)* ». Mais ce n'est pas le cas. Vous avez parlé, sincèrement, franchement pour le Gabon et pour ses enfants, pour son avenir. Nous

vous faisons confiance, *monsieur le Premier Ministre.*

*Honorables députés, chers collègues, membres du Groupe parlementaire PDG,  
Chers alliés,*

Quarante minutes, c'est trop pour moi, pour dire quoi ? (*Murmures*). Soutenons monsieur le Premier Ministre et son Gouvernement en leur accordant notre confiance.

Que Dieu protège le Gabon !

Je vous remercie.

*Applaudissements.  
Brouhaha.*

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Le Groupe PDG n'ayant pas épuisé son temps de parole, est-ce que vous étiez le seul à intervenir ? (*Réponse : Oui, monsieur le Président*).  
(*Murmures*).

Eh bien, je constate que les autres membres du groupe se sont exprimés par des applaudissements.

Nous allons terminer par le Groupe USD, dont le bout de papier était enfoui sous les autres.

**Le Groupe USD** : Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,*

*Excellence monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,*

*Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,*

*Honorables députés, chers collègues,*

Nous allons occuper notre temps en trois questions. Donc, je vais laisser la place à l'honorable MOUHOULOLOU et l'honorable MATSIENDI, qui poseront ces questions.

Je vous remercie.

**Le Président :** Merci. La parole est à vos collègues du groupe.

**Le Groupe USD (l'honorable MOUHOULOLOU) :** Merci, monsieur le Président.

J'avoue qu'il est souvent difficile d'intervenir en dernière position surtout après avoir écouté les mastodontes et bien d'autres qui ont un *laius* beaucoup plus aménagé.

Toutefois, je voudrais revenir sur un certain nombre de préoccupations.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Nous avons bien suivi, religieusement d'ailleurs, votre discours de politique générale. Nous avons regardé vos axes prioritaires,

naturellement en nous interrogeant toutefois sur la nécessité de revenir de façon pragmatique puisque ce sont les éléments sur lesquels vous voulez mettre un accent particulier, quant à l'impact direct sur les populations, notamment celles qui sont à l'intérieur du pays. En parlant des routes, j'ai bien saisi, sauf erreur de ma part, que vous avez priorisé la nationale, ce qui est déjà intéressant. Mais vous comprendrez avec moi que nous qui revenons de l'intérieur, de très loin, difficilement, nous avons du mal à nous y rendre et en regardant le discours du Président de la République, Chef de l'Etat, en les superposant depuis ces dernières années, nous avons constaté que certaines réhabilitations avaient été prévues et les différents Gouvernements qui se sont succédé n'y ont pas pris compte. Je parle de la route Lébamba-Mbigou, mais également d'autres routes en allant vers Mimongo et pourquoi pas, retrouver mon collègue NZIGOU MANFOUMBI des routes qui ont été annoncées dans les différents discours du Chef de l'Etat, je le rappelle, le lancement des travaux également, et la priorité a été justement marquée sur ces dernières, mais jusqu'ici, nous n'avons pas vu le lancement.

Est-ce que les différents Gouvernements qui se succèdent oublient les décisions ou les promesses du Chef de l'Etat et créent de nouvelles propositions ou

alors il y a un temps prévu pour cela ?

Une autre question, *monsieur le Premier Ministre*, concernant la santé. Nous avons regardé, peut-être pas avec un œil très averti, les différentes lois de finances qui ont été adoptées pendant les législatures précédentes ; nous voyons qu'il y a parfois des fonds qui y sont affectés, mais sur le terrain, on constate qu'il manque beaucoup de choses dans les structures de santé. Dans nos différents sièges, aujourd'hui, on peut se rendre compte que des enfants meurent encore pour une simple fièvre ou une toux passagère. Comment est-ce possible, sachant que cela fait partie des priorités du Gouvernement ?

Nous voulons en plus regarder la question de l'éducation. Vous savez qu'à Libreville, il y a un phénomène de délinquance à l'intérieur des établissements. Il est vrai que les mesures sont prises mais que fait-on concrètement lorsqu'on surprend des jeunes en pleine dépravation à l'intérieur d'un établissement, dans les salles de classe, derrière les barrières sous le regard impuissant des Enseignants et parfois de l'administration ? Rien n'est pris et lorsqu'on intervient, les Forces de l'ordre **s'interposent (interviennent)** et ce sont encore les parents qui viennent. Que prévoit l'Etat à ce sujet puisque finalement le phénomène s'est généralisé ? Nous avons cité récemment dans les

réseaux sociaux, dans les médias que l'autorité était bafouillé lorsque les Forces de l'ordre interpellent certaines personnes en flagrant délit. Concrètement, qu'est-ce qui est fait aujourd'hui quand quelqu'un dit à la télévision ou dans les réseaux sociaux : « *Arrêtez-moi, demain à 10 heures, je serai dehors* » ? Et effectivement le lendemain, la personne est dehors. Que faisons-nous ? N'est-ce pas là une démonstration de faiblesse de l'Etat ? Qu'est-ce qui est prévu concrètement parce que cela devient une urgence ?

*Monsieur le Premier Ministre,*

Je ne vais pas m'étendre puisque nous n'avons pas assez de temps, nous n'avons que 10 minutes.

Je voudrais inviter mon collègue, l'honorable MATSIENDI qui certainement, devrait revenir sur certaines questions.

Je vous remercie.

***Le Groupe USD (l'honorable MATSIENDI)*** : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Je commençais par me demander si j'étais aussi dans les non-alignés, mais Dieu merci, tout a été rétabli.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,*

*Honorables députés, chers collègues,*

*Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,*

Tout d'abord, je me joins aux collègues qui l'ont déjà fait et profite de cette tribune pour vous présenter mes sincères félicitations, suite à votre récente nomination aux prestigieuses fonctions de Premier ministre, Chef du Gouvernement.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Après avoir suivi avec grand intérêt votre déclaration de politique générale, nous pouvons constater, avec satisfaction, que les grands axes retenus par le Gouvernement sont en rapport direct avec les attentes de nos populations.

Cependant, nous nous interrogeons tout de même sur le devenir de nos jeunes frères et sœurs. En effet, nous avons compris que des solutions ont pu être trouvées du côté de la Fonction publique, mais qu'en est-il de ceux qui ont suivi des formations axées sur le secteur privé ?

Quelles sont les techniques et les solutions envisagées pour que ce secteur soit boosté afin de pouvoir recueillir, sinon embaucher, ceux qui sont en attente ?

Sur l'adéquation formation-emploi, nous assistons à une floraison d'établissements supérieurs

privés offrant essentiellement des formations du tertiaire, avec pour conséquence plus de 1500 à 2000 diplômés chaque année, qui viennent encore une fois augmenter le taux de chômage que vous tentez de diminuer.

Le Gouvernement, ne peut-il pas prévoir des mesures visant à favoriser l'implantation des établissements proposant des filières en phase avec les besoins économiques du moment ?

Telles étaient là, *monsieur le Premier Ministre*, la quintessence de mon intervention.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Vous auriez peut-être le prix de fair-play si nous étions en football, mais surtout celui de la discipline. Vous avez parfaitement respecté votre temps de parole.

Je n'ai oublié personne, je crois.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Après votre brillante présentation, le peuple vient de s'exprimer, de s'adresser à vous à travers ses Représentants. Vous les avez écoutés. Très souvent ils ont : « *Ces problèmes, vous les connaissez parfaitement* ». Ce qui s'est retrouvé dans le mot que j'ai

prononcé lors de l'ouverture de la session le 21 février, en votre présence.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Je n'ai donc rien à ajouter par rapport à ce qu'ils ont dit, rien d'important. Je me permets juste deux petits commentaires :

Le premier, c'est par rapport à l'économie. Nous faisons face parfois à un dilemme, notamment la nécessité de mobiliser davantage de ressources, d'une part, et, d'autre part, l'alourdissement parfois suicidaire de la fiscalité. Comme on le dit souvent : « *Trop d'impôts, tue l'impôt* ». Mais en même temps, on a besoin d'impôts pour accroître les ressources. C'est un dilemme.

*Monsieur le Premier Ministre,*

S'agissant de la fiscalité, sachez que, et cela, je ne vous l'apprends pas, l'exode rural sévit dans notre pays, nous ne sommes pas les seuls mais chez nous, il est galopant. Je vis dans la circonscription que je connais le mieux, la mort progressive est galopante dans les villages. Si je le relève, *monsieur le Premier Ministre*, c'est pour dire que l'impôt, en zone rurale, c'est bien, mais attention, cela peut accroître ce phénomène. On va transposer les problèmes du village en ville où on souffre de promiscuité, d'insalubrité,

de manque d'eau, d'électricité, et j'en passe.

Faites attention, *monsieur le Premier Ministre*, de ne pas alourdir la fiscalité dans les villages, en zone rurale, notamment particulièrement à travers les taxes vicinales que très peu de compatriotes ont les capacités de payer. En même temps, je comprends la nécessité d'accroître les ressources, mais il y a là un risque, *monsieur le Premier Ministre*.

Puis, il y a sur ce domaine-là, la parafiscalité, *monsieur le Premier Ministre*.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Ceux qui importent la marchandise, notamment des pays voisins pourront vous indiquer le nombre de barrières qu'ils rencontrent sur le chemin avant d'atteindre Libreville, notre principal centre de consommation. Et naturellement, cela finit par alourdir le coût de la vie parce que le commerçant est obligé de répercuter cela sur le consommateur.

S'agissant enfin de la diplomatie, *monsieur le Premier Ministre*, c'est à raison que les pays réclament la souveraineté. Mais par pragmatisme, je sais que vous êtes pragmatique, nous-mêmes avons placé notre législature sous le sceau du pragmatisme et de la proximité.

Par pragmatisme, *monsieur le Premier Ministre*, les partenaires, puisque nous ne pouvons pas vivre en autarcie, sont importants. Et donc, l'amélioration, la consolidation de nos relations avec nos partenaires constituent une nécessité vitale. C'est important. Et cela passe aussi par l'amélioration de notre diplomatie, également par l'amélioration de nos pratiques, de nos relations. La décision que vous prenez à l'intérieur, il importe que nous l'appliquions également à nos partenaires dont nous avons besoin.

Voilà, *monsieur le Premier Ministre*, très brièvement en plus de ce que mes collègues ont pertinemment dit ici, deux aspects que je tenais à rajouter.

Nous arrivons maintenant à l'heure où il faut passer au choix ; est-ce qu'on vous accorde la confiance ou pas ? Mais auparavant, bien entendu, ce n'est pas au Magistrat que je n'accorderai pas la parole pour se défendre éventuellement, mais davantage pour clarifier et rassurer les collègues qui sont intervenus.

*Monsieur le Premier Ministre*, pour vous permettre de répondre ou d'apporter des éclaircissements, des assurances, je l'espère à nos collègues, ou au peuple à travers nos collègues, nous allons vous accorder quelques minutes pour regarder les notes que vous avez prises puis, à

votre tour, vous répondrez, ou donnerez des éléments d'éclaircissement à nos collègues. A la suite de cela, nous procéderons au vote de confiance, tel que nous le commande notre Constitution.

Pour ce faire, *monsieur le Premier Ministre*, nous allons suspendre la séance pendant un petit quart d'heure, ce qui nous amènera à peu près à 55 donc 17 heures 55 minutes et nous nous retrouverons ici au plus grand tard à 18 heures.

Chers collègues, la séance est suspendue.

**17 heures 55 minutes.**

Reprise de la séance.

**18 heures 10 minutes.**

**Le Président :** Merci de prendre place, chers collègues, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement.

*Chers collègues,*

Le temps accordé à *monsieur le Premier ministre* pour regarder ses notes est épuisé, il nous a fait l'amabilité de le respecter. Maintenant, nous allons donc lui passer la parole, afin qu'il puisse apporter des éclaircissements demandés par nos collègues.

Monsieur le Premier Ministre,  
à vous la parole, quand vous le  
voulez, s'il vous plaît.

**Monsieur le Premier Ministre :**  
Merci, monsieur le Président de  
l'Assemblée nationale.

*Monsieur le Président de  
l'Assemblée nationale,  
Honorables et respectés  
députés,*

Je voudrais très sincèrement  
du fond du cœur, remercier  
l'ensemble des Groupes  
parlementaires pour la qualité de  
leurs interventions, de leurs  
questionnements et même de leurs  
suggestions.

Je pense que je n'ai pas de  
réponses à apporter à vos propos. Ma  
déclaration de politique générale est  
en parfaite symbiose, à la fois avec  
le discours prononcé par le Président  
de l'Assemblée nationale à  
l'occasion de l'ouverture de votre  
session, également et avec tout ce  
que j'ai entendu. L'honorable  
AKOUE, l'Assemblée nationale est  
un haut lieu du débat démocratique.

Vous avez dénoncé des choses  
que j'ai exprimées moi-même, ce  
n'est pas nouveau. Mais dans ma  
conclusion, j'invitais l'Assemblée  
nationale et le Gouvernement à  
travailler ensemble. Je n'ai donc pas  
de réponses à vous apporter, mais  
juste quelques précisions ou doutes à  
lever.

Tout le monde souhaite et veut  
un Etat de droit, mais qu'est-ce  
qu'un Etat de droit ? Un Etat de  
droit, c'est un Etat où on respecte les  
autorités publiques établies,  
légitimes. Ce n'est pas un Etat où on  
défie l'autorité.

Pour dire qu'au Gabon, nous  
n'avons pas de détenus politiques  
mais de détenus de droit commun,  
qui ont violé la loi. Pour exemple, et  
pour ne pas le citer, puisque vous  
avez fait allusion à ce compatriote,  
Bertrand ZIBI. Quand monsieur  
Bertrand ZIBI, député de son état, a  
démissionné du Parti Démocratique  
Gabonais (PDG), devant le Chef de  
l'Etat, en enlevant son écharpe, il a  
posé un acte incivique, mais il n'a  
pas été arrêté. Mais il l'a été parce  
qu'on a saisi des armes de chasse à  
son domicile ; c'est une infraction de  
droit public. Donc, arrêtons de faire  
passer les gens pour des victimes. La  
loi va s'appliquer dans sa plus  
grande fermeté. Je l'ai dit dans ma  
déclaration de politique générale,  
que je ne comprends pas les appels à  
la violence de certains leaders  
politiques. Du haut de cette tribune,  
je les mets en garde : la récréation  
est terminée.

L'honorable NZIGOU  
MANFOUMBI, vous avez bien fait  
si vous aviez bien écouté la  
déclaration générale, j'ai dit que  
notre pays est dans une crise de  
valeurs. Cela englobait toutes les  
questions, la problématique que vous

évoquiez. Ensemble, également, nous allons remettre le pays sur les rails.

La question du logement, les écoles, je l'ai dit, le nouveau Gouvernement va amplifier les mesures présidentielles du genre social. Mais là n'est pas le plus important ; ce qui importe, c'est qu'ensemble, nous allons faire le ménage. Nous avons entendu le message de nos compatriotes et ensemble, nous devons relever le défi. Nous devons ensemble redonner du crédit à l'action politique ; chacun dans sa circonscription ; nous devons joindre la parole à l'acte, et c'est l'exercice auquel je vous convie. C'est pour cela que, et vous-mêmes l'avez dit, Madame la présidente Albertine MAGANGA MOUSSAVOU qui, la première, a dit qu'elle me jugera au pied du mur. Je vous invite à juger notre Gouvernement au pied du mur. Nous sollicitons votre confiance, nous en avons besoin, parce que vous savez que la suspicion immobilise, la confiance décuple l'envie.

Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, merci, mesdames et messieurs les honorables et respectés députés.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Le Président :** Avec ces applaudissements, prend fin la première phase de notre cérémonie.

Nous allons donc passer à la phase concrète, la plus importante mais auparavant, je m'en vais demander aux groupes parlementaires, après avoir écouté la déclaration de politique générale de Monsieur le Premier Ministre, après avoir exprimé leurs observations par rapport aux questionnements, le Premier Ministre vient de donner des éclaircissements et certainement apaisements.

A la suite de cela, avant de passer au vote, je voudrais vous inviter à exprimer solennellement le sens de votre vote. Et pour cela, nous allons appeler les différents groupes. Comme tout à l'heure, j'ai failli oublier le Groupe USD, je commence donc par lui.

**Honorable Pierre Daniel INDJENDJE NDALA (Président du groupe USD) :** Merci, monsieur le Président de l'Assemblée.

*Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et messieurs les  
membres du Gouvernement,  
Honorables députés, chers  
collègues,*

*Monsieur le Premier Ministre,*

Avec un programme comme celui-là, cohérent, pragmatique, nous

osons espérer, monsieur le Premier Ministre.

Oh, *monsieur le Premier Ministre*, faites-nous rêver, osez pousser les lignes, faites faire et faites le saut positif qu'il faut ! Le groupe parlementaire USD par ma voix, vous accordera sa confiance et vous jugera à l'acte. Confiance, oui, mais vigilance aussi.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Nous passons la parole ensuite au groupe FDR.

**Le président du groupe FDR** : Merci, monsieur le Président.

Le Groupe FDR, en toute conscience dans le cadre des rapports entre l'Exécutif le Parlement, et soucieux de la responsabilité des députés dans le processus du développement de notre pays, prend l'engagement de confiance, suite à votre déclaration devant l'Assemblée nationale et les Gabonais et vous garantit, sous réserve de l'avenir, de vous accorder sa confiance.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Nous allons donner la parole aux non-inscrits.

**Le représentant des non-inscrits** : Je vous remercie, monsieur le Président.

*Monsieur le Premier Ministre*,

Nous ne sommes pas des dogmatiques, nous sommes comme vous, des pragmatiques et aussi des gens responsables et comme mon collègue l'a dit, habité par le même sentiment pour notre pays, nous voulons le progrès de notre pays en faisant les évaluations qu'il faut, en jugeant les politiques et les résultats du Gouvernement. Et sur cette base, nous nous faisons notre propre idée de ce qu'il faut avoir comme position.

Nous avons noté que vous êtes animés de bonnes intentions. Mais l'enfer aussi est paré de bonnes intentions. Je l'ai dit tout à l'heure, *monsieur le Premier Ministre*, nous n'avons noté aucun changement de cap dans ce que vous avez indiqué de nature à nous rassurer. Donc, pour le moment, mes collègues et moi ne voyons aucune raison valable de vous accorder notre confiance.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Je passe la parole au Groupe RV.

**Le Président du groupe RV** : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Comme l'ont dit les précédents intervenants, nous aimons tous notre pays et c'est dans cette optique que le groupe RV va soutenir votre action politique mais nous restons vigilants, c'est-à-dire, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons vous accompagner en menant des missions de contrôle, afin que les projets que vous avez initiés aillent à leur terme.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Je passe la parole au Groupe LD.

**Le président du groupe LD** :  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

*Excellence, monsieur le Premier Ministre,  
Honorables députés, chers collègues,*

Le lien qui nous unit ici, c'est le Gabon. Quel que soit le banc sur lequel nous sommes assis, nous sommes donc partie prenante de l'évolution de notre pays.

Nous vous avons écouté, *monsieur le Premier Ministre*, nous vous avons compris, nous sommes conscients que vous êtes un homme engagé, qui veut certainement faire

de bonnes choses pour notre pays, mais nous sommes un pied qui a été mordu par un serpent, nous avons donc peur de tout ce qui rampe.

Si nous vous attendons au pied du mur, *monsieur le Premier Ministre*, pour vous soutenir un peu plus tard, nous voulons d'abord avoir la certitude que vous allez commencer au moins ce que vous avez annoncé. C'est pour cela que, aujourd'hui, le Groupe parlementaire les Démocrates ne vous accorde pas sa confiance.

Je vous remercie.

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Nous passons la parole au Groupe PDG.

**Le Groupe PDG** : *Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,  
Honorables députés, chers collègues,*

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit.

Le groupe PDG, ici, présent, autant que nous sommes, vous accorde la confiance de votre programme de politique générale, parce que si nous ne le faisons pas, ce sera un coup d'épée dans l'eau, nous-mêmes c'est d'abord la

confiance. Au village, on ne refuse pas l'appel. Comment juger quelqu'un si on ne l'a pas vu à l'œuvre ?

Monsieur le Premier Ministre, nous vous soutenons fermement.

Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

*Applaudissements.*

**Le Président** : Merci, cher collègue.

Là encore, c'est par les applaudissements que cette séquence s'achève.

Le moment est venu de passer à l'essentiel ; nous allons donc proposer à nos collègues Mesmin NGABIKOU MOU et NZUE EDZANG de superviser le scrutin. Pendant ce temps, nous aurons nos collègues assis, qui vont appeler les députés à tour de rôle.

Je dois préciser que depuis le début de notre plénière, il y a eu l'arrivée entre temps, d'un certain nombre de collègues qui étaient en retard ; c'est pour cela que contrairement à ce que nous avons enregistré au départ, nous ne sommes certainement plus à 115 ; parce que nous étions 115. Il y a eu des nouveaux et ce nombre est certainement revu à la hausse. On prend la liste définitive des collègues présents.

Donc, sur les 134 députés actuellement présents à l'Assemblée nationale, en attendant les neufs (9) autres, nous avons 125 présents physiquement, 6 présents par le biais de procurations ; ce qui nous amène à un collège électoral de 131 collègues présents, si personne n'a bougé de la salle, évidemment.

Je passe donc la parole à notre collègue Malika BONGO ONDIMBA, pour commencer l'appel des députés.

Je devrais préciser que les collègues, à l'appel de leur nom, avanceraient, obtiendraient les bulletins. Il y a un bulletin jaune qui signifie abstention, si vous souhaitez vous abstenir ; un bulletin bleu, contre ; et un bulletin vert, pour.

Vous avancez, vous prenez un bulletin, puis vous allez dans l'isoloir. Il y en a deux de chaque côté de l'hémicycle.

Après avoir mis le bulletin de votre choix dans l'enveloppe, les deux autres vous les abandonnez dans la poubelle qui est installée dans l'isoloir et vous repassez vers le poste pour mettre le bulletin dans l'urne pour que nous puissions affirmer que vous avez voté.

Je donne donc la parole à notre collègue.

**Malika BONGO ONDIMBA** :  
Merci, monsieur le Président.

*Appel des députés pour le vote.*

*Interruption de l'appel des députés par le Président de l'Assemblée nationale.*

**Le Président :** Chers collègues, les deux collègues qui venaient d'être appelés étaient indiqués absents. En vérifiant, on se rend compte qu'ils sont là, donc cela fait deux. Puis, il y a une procuration que détenait notre collègue Jean Robert GOULONGANA, qui n'était pas enregistrée. Il a voté au nom du collègue absent.

Voilà, la justification des cent trente trois qui sont différents. Ce qui nous amène à constater un écart avec les 131 qu'on indiquait tout à l'heure. En fait, des deux votes d'écart ; il y a l'un d'eux qui était certainement noté mais les deux autres n'étaient pas enregistrés.

Donc, c'est soit la procuration, soit c'est l'un des deux qui n'étaient pas enregistrés. Au total, c'est plutôt 133 votants et non pas 131, comme indiqué au départ.

Est-ce qu'on peut ouvrir les enveloppes, après cette précision ?

133 votants et il y a 133 enveloppes. Veuillez continuer, chère collègue.

*Reprise de l'appel des députés.*

**Le Président :** Je crois que nous arrivons au terme de notre belle épreuve. S'il y avait des émotions, qui se manifestaient en face de moi, les tensions ont baissé.

Le vote donne le résultat suivant au moins pour ceux qui ne sont pas dans la salle, qui n'ont pas le privilège de les apercevoir en face de moi.

- **Inscrits : 133**
- **Votants : 133**
- **Bulletins blancs ou nuls : 02**
- **Contre : 15**
- **Pour : 116**

Avec 116 voix pour sur 133 votants, 134 parlementaires, en principe qui étaient attendus, la confiance est donc accordée à monsieur le Premier Ministre et son Gouvernement.

*Salve d'applaudissements des membres du Gouvernement.*

Merci, chers collègues.

La présente séance plénière ne comportait pas un autre point à l'ordre du jour. Nous venons donc d'épuiser notre ordre du jour.

Avant de lever la séance, je vais dire peut-être un dernier mot.

Je voudrais me tourner vers *monsieur le Premier Ministre*, fraîchement bénéficiaire de la confiance du peuple gabonais à travers sa Représentation nationale.

*Monsieur le Premier Ministre*, est-ce que vous avez un mot à dire au terme de ce vote exaltant ?

**Monsieur le Premier Ministre :** Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,*  
*Honorables et respectés députés,*

Je n'ai pas de discours à prononcer, je voudrais tout simplement remercier l'ensemble des députés qui ont apporté leur suffrage à notre déclaration de politique générale sur mon Gouvernement.

Nous avons dit que le Gouvernement de la République, c'est le Gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Nous ne sommes pas le Gouvernement d'une partie des Gabonais contre une autre partie ; nous allons travailler pour satisfaire l'ensemble des Gabonais.

Merci, encore une fois pour la confiance et nous en avons bien besoin pour faire avancer un certain nombre de dossiers, parce que l'exercice n'est pas facile. Nous

avons besoin des réformes importantes à faire et nous reviendrons vers vous pour solliciter votre soutien.

Vous devez aussi aller dans vos circonscriptions pour expliquer à vos populations les contraintes du moment. Arrêtons de faire la démagogie parce que nous, nous n'en faisons pas.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Le Président :** *Monsieur le Premier Ministre,*

*Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,*

Au nom de tous mes collègues, je voudrais vous présenter nos sincères félicitations.

*Monsieur le Premier Ministre,*

C'est le contraire qui nous aurait étonnés, compte tenu de ce que le Président vous a choisi sur la base des qualités qu'il a aperçues en vous.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Par ce vote largement majoritaire pour la confiance, le peuple gabonais, à travers sa Représentation nationale, vient d'entériner la décision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO

ONDIMBA vous ayant nommé Premier Ministre. Il vous incombe désormais, de tout mettre en œuvre pour accomplir le programme sur la base duquel vous vous êtes engagés.

Il ne s'agit nullement d'un vote en blanc, d'un chèque en blanc tant les députés ont manifesté leur volonté de vous juger au pied du mur. Votre détermination ne devra pas souffrir des turpides de vos administrés, encore moins des membres du Gouvernement.

En vous accordant leur confiance, les députés ont engagé leur propre image devant la population. Il est peu de dire que vous n'avez pas le droit de les décevoir car il en va de la crédibilité de la classe politique. Vous devez désormais vous évertuer à ne ménager aucun effort afin de mériter la confiance du Chef de l'Etat et du peuple gabonais.

Les défis sont multiples, nous attendons à l'œuvre le Gouvernement que vous avez qualifié de patriotique, d'exemplaire et d'actions. N'oublions pas de manifester notre amour particulièrement pour la jeunesse, car bien éduquée et bien soignée, elle nous le rendra au crépuscule de notre vie.

*Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,*

Faites en sorte que le Président de la République ne déplore pas une fois de plus, une fois de trop, une quelconque erreur de casting.

*Chers collègues,*

Je voudrais, au terme de cette grande journée, vous remercier pour votre participation et votre constance jusqu'au bout. Nous restons à la disposition du Gouvernement, de monsieur le Premier Ministre à qui nous disons que vous trouverez à l'Assemblée nationale, et en ma modeste personne, la disponibilité nécessaire de vous accompagner dans l'accomplissement de vos délicates missions.

Encore une fois, mes vives et sincères félicitations, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement. Et j'avais envie de dire, par patriotisme : **« Construisons résolument le Gabon ».**

La séance est donc levée, chers collègues.

Je vous remercie.

**19 heures 25 minutes.**